



HAL
open science

Enjeux et modalités de l'aménagement de l'espace public dans la rénovation urbaine des grands ensembles : cas de l'aménagement du secteur du Forum dans le quartier de Montreynaud à Saint-Étienne (42)

Léa Leprince

► To cite this version:

Léa Leprince. Enjeux et modalités de l'aménagement de l'espace public dans la rénovation urbaine des grands ensembles : cas de l'aménagement du secteur du Forum dans le quartier de Montreynaud à Saint-Étienne (42). Sciences agricoles. 2014. dumas-01076301

HAL Id: dumas-01076301

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01076301>

Submitted on 5 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**AGROCAMPUS
OUEST**

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : **2013-2014**

Spécialité : **Paysage**

Spécialisation (et option éventuelle) :

Maîtrise d'œuvre et ingénierie

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Enjeux et modalités de l'aménagement de l'espace public dans la rénovation urbaine des grands ensembles

Cas de l'aménagement du secteur du Forum dans le quartier de Montreynaud à
Saint-Etienne (42)

Par : Léa LEPRINCE

Soutenu à Angers le 07/10/2014

Devant le jury composé de :

Président : M. Hervé DAVODEAU

Maître de stage : M. Emmanuel JALBERT

Enseignant référent : Mme. Fanny ROMAIN

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

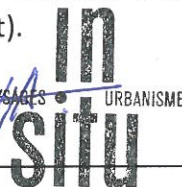
Confidentialité :

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible⁽¹⁾.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage⁽²⁾ : le 19.9.14



SAS Jalbert & Associés
8 quai Saint-Vincent
69001 Lyon

SIRET 382 501 922 00050

T 04 72 07 06 24

www.in-situ.fr

Droits d'auteur :

L'auteur⁽³⁾ autorise la diffusion de son travail

Oui Non

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur : le 19.09.14

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

«Apte à redynamiser de vastes ensembles de friches industrielles à proximité des centres urbains, le projet de paysage est aussi un moyen efficace d'ouvrir des perspectives nouvelles à certains des quartiers les plus défavorisés de la ville contemporaine, notamment les grands ensembles de logement social»

Denis Delbaere

Préambule

L'agence In Situ, localisée à Lyon, est dirigée par Emmanuel Jalbert, paysagiste dplg et urbaniste, entouré d'une dizaine de collaborateurs paysagistes et architectes. L'agence travaille majoritairement à des projets d'aménagements urbains, dont un certain nombre de quartiers en renouvellement. J'ai donc eu l'occasion au cours de mon stage de travailler sur le projet d'aménagement paysager du secteur du Forum dans le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne, qui s'inscrit dans une dynamique de renouvellement urbain.

Le Forum de Montreynaud est un sujet très riche en termes d'enjeux et d'aménagement de l'espace. En effet, il s'inscrit dans un site aux particularités marquées qui mêle des difficultés majeures, liées à son implantation et au contexte urbain, à des caractéristiques paysagères très intéressantes. Le projet étant bien avancé à mon arrivée, j'ai eu l'occasion de participer au travail de réalisation du PRO qui fut très instructif pour moi, et m'a également permis de prendre du recul sur tout le déroulement du projet. J'ai pu comparer mon expérience sur ce projet à des aménagements déjà réalisés par l'agence, ce qui m'a permis d'élargir et enrichir ma réflexion sur le sujet de l'aménagement de l'espace public des grands ensembles.

Une phase préalable de négociations foncières et de démolitions étant nécessaire, les travaux pour l'aménagement paysager du secteur du Forum débuteront début 2016, afin de participer à donner un nouveau souffle de vie à ce quartier.

Remerciements

Mes remerciements vont en premier lieu à Emmanuel Jalbert, mon maître de stage, pour m'avoir accueillie chez In Situ et pour ce que j'ai pu apprendre au cours de ce stage. Je remercie également toute l'équipe d'In Situ : Monique Melmoux, Anna-Andréa Obé-Gervais, Emilie Collavet, Anna Thomé, Julien Baby, Simon Kuntze, Fabrice Lazert, Yann Chabod, pour leur accueil très agréable et pour le plaisir que j'ai eu à travailler à leurs côtés, avec un merci particulier à Anne Romettino pour le temps qu'elle m'a consacré, ses conseils précieux et son soutien.

Merci à mes interlocuteurs : à la ville de Saint-Etienne, Michel Taussig, au sein de l'agence d'urbanisme Interland, Arnaud Perret, ainsi que les artistes Nathalie Dubois et Thierry Boutonnier.

Je remercie Fanny Romain, mon enseignante référente, pour sa disponibilité tout au long de ce stage, ses remarques constructives et ses encouragements.

Je tiens également à remercier le centre d'Angers d'Agrocampus Ouest : administration et enseignants, pour ces années riches d'enseignements et de découvertes. Sans oublier évidemment les amis avec qui j'ai eu le plaisir de partager cette formation, et bien plus!

Merci à ma famille pour notre solidarité, nos relectures et nos discussions : Claude, ma mère pour son soutien de tous les instants, Dominique, Serge, Axel, Laure, Patrice, Thierry, Françoise.

Merci à Peio d'avoir été à mes côtés.

Enfin, au jour de l'aboutissement de mes études, toutes mes pensées sont pour mon père, Jacques, qui m'a portée jusqu'ici et avec qui j'aurais voulu partager ce moment.

Table des matières

Liste des figures et tableaux

Liste des annexes

Glossaire

Liste des abréviations

Introduction	1
A. Les grands ensembles, une nouvelle façon de produire l'espace public	2
A.1. Contexte historique : l'émergence d'une nouvelle typologie d'espaces publics	2
A.1.1. La naissance des grands ensembles en France	2
A.1.2. Les théories hygiénistes et modernistes portées par Le Corbusier	2
A.1.3. Le rapport au paysage et à l'espace public de ces nouvelles formes urbaines	3
A.1.4. Le travail des paysagistes dans la construction des grands ensembles	4
A.1.5. La ZUP de Montreynaud : un Grand Ensemble typique des années 60	5
A.1.5.1. Un site marqué par la géographie et l'histoire de Saint-Etienne	5
A.1.5.2. La ZUP de Montreynaud d'hier à aujourd'hui	6
A.2. De l'utopie à la désillusion : la remise en cause des grands ensembles	8
A.2.1. Les mécanismes de la dégradation	8
A.2.2. Conséquences sur l'espace public : le constat actuel	9
A.2.3. L'implication des formes urbaines dans leurs usages	10
A.2.4. Le site du Forum de Montreynaud : Un lieu monumental à la dérive	11
A.3. Les programmes actuels de réhabilitation des « quartiers sensibles »	13
A.3.1. Les mesures curatives des années 70 à aujourd'hui	13
A.3.2. La convention Anru pour le quartier de Montreynaud	14
B. Repenser l'espace public des grands ensembles : les réponses du paysagiste à travers l'exemple du Forum dans le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne.	15
B.1. A l'échelle du quartier : un remodelage nécessaire de la structure urbaine	15

B.1.1	Penser le tissu urbain par les vides	15
B.1.1.1.	Rompre les continuités bâties : Le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne	15
B.1.1.2.	Révéler l'espace disponible : le quartier Marbé à Mâcon	17
B.1.2	Favoriser la mixité architecturale pour une diversité d'espaces	19
B.1.3	Affirmer une centralité dans le quartier	20
B.2.	A échelle humaine : remettre l'utilisateur au cœur de l'aménagement	21
B.2.1	Travailler les connexions	21
B.2.2	Qualifier les espaces	24
B.2.3	Marquer les notions d'espace privé/public	25
B.2.3.1.	Clarifier les domanialités	25
B.2.3.2.	Travailler les limites	26
B.2.4	La composition végétale	28
B.2.4.1.	Structurer l'espace par le végétal	28
B.2.4.2.	Susciter des ambiances	28
B.2.4.3.	S'adapter aux contraintes et spécificités du lieu	29
C.	Modalités de mise en œuvre du projet de renouvellement d'un grand ensemble : un jeu d'acteurs complexe	31
C.1	Impliquer les habitants, oui. Mais comment ?	31
1.1	La participation des habitants au projet du Forum, modalités et points de blocage	32
1.2	Diversité des degrés et modes d'implication	
C.2	L'art comme vecteur d'appropriation de l'espace public	33
2.1	La place de l'art dans le projet du Forum	33
2.2	La nécessité d'un rapport poétique à l'espace	33
2.3	Résonnance de l'intervention artistique et du projet d'espace public	34
2.3.1	Un salon en bas de chez soi	34
2.3.2	Pépinière participative : projet Prenez Racines !	35
C.3	L'articulation des acteurs du projet de renouvellement urbain	36
3.1	Des projets d'ampleur	36
3.2	La nécessité d'une réinterrogation de la commande et du bousculement des procédures usuelles	36
	Conclusion	38
	Bibliographie	39
	Sitographie	39
	Annexes	

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Typologies d'enchaînement des espaces en fonction de la structure urbaine.....	3
Figure 2 : La Villeneuve à Grenoble.....	4
Figure 3 : Bron-Parilly.....	4
Figure 4 : Carte de situation du quartier de Montreynaud sur la commune de Saint-Etienne.....	6
Figure 5 : Image d'archive des plans de l'architecte Raymond Martin pour la ZUP de Montreynaud.....	7
Figure 6 : Vue aérienne du quartier de Montreynaud, localisation des secteurs.....	7
Figure 7 : Le parc de Montreynaud et sa vue lointaine sur le massif du Pilat.....	8
Figure 8 : Perception de l'espace selon ses proportions.....	10
Figure 9 : Plan de repérage pour le secteur du Forum à Montreynaud.....	11
Figure 10 : La dalle basse vue de la rue Bizet.....	11
Figure 11 : Allée piétonne en escaliers sur la dalle basse.....	11
Figure 12 : La dalle haute et le bâtiment du Capitole.....	11
Figure 13 : La fosse Wagner et son escalier.....	11
Figure 14 : Site de la tour Plein Ciel.....	11
Figure 15 : Le chemin Cortot.....	11
Figure 16 : Le Forum photographié de la tour Plein Ciel.....	12
Figure 17 : Un parvis sans son monument. Le Forum avant/après la démolition de la tour Plein Ciel.....	13
Figure 18 : Plan de l'état initial de la rénovation urbaine du quartier de Montreynaud,.....	16
Figure 19: Plan de l'état projeté de la rénovation urbaine du quartier de Montreynaud.....	16
Figure 20 : Préconisations pour l'implantation du bâti en îlots ouverts, mise en évidence des perméabilités visuelles et physiques.	17
Figure 21 : Préconisations pour l'implantation du bâti.....	17
Figure 22 : Vue du quartier Marbé à Mâcon, avant travaux.....	17
Figure 23 : Quartier Marbé à Mâcon. Plan masse de l'état initial.....	18
Figure 24 : Quartier Marbé à Mâcon. Plan masse du projet.....	18
Figure 25 : Principe d'alignement des façades, caractérisation des espaces traversés.....	20
Figure 26 : Carte des équipements des équipements du haut Montreynaud.....	21
Figure 27: Le marché Chabrier à Montreynaud.....	21
Figure 28 : Vue en perspective de la montée Wagner.....	21
Figure 29 : Vue en perspective de l'entrée du site rue Bizet.....	21
Figure 30 : Plan masse du projet de rénovation paysager pour le Secteur du Forum.....	22
Figure 31 : Relation entre les proportions d'un espace et les déambulations.....	24
Figure 32: Parc-promenade du quartier Marbé.....	25
Figure 33: Jardins familiaux du quartier Marbé.....	25
Figure 34 : Exemple de mise à distance des façades par une épaisseur végétale. Cité internationale de Lyon.....	26
Figure 35 : Projet du Forum - Coupe au 250ème au niveau du mail.....	27
Figure 36 : Projet du Forum - Coupe au 250ème au regard du bâtiment de l'Esplanade.....	27
Figure 37 : Mail de ceirsiers - ambiance urbaine.....	29
Figure 38 : Verger de cerisiers.....	29
Figure 39 : Réunion de concertation avec la population pour le projet de rénovation du Forum.....	31
Figure 40 : Hypothèse d'installation artistique sur le site de la tour Plein Ciel.....	33
Figure 41 : Photomontage projet de transformer la tour Plein Ciel en oeuvre d'art.....	33
Figure 42 : Les salons urbains à Béziers.....	34
Figure 43 : Projet «Prenez racines !»	35

Figure 44 : Schéma de cadrage des projets de renouvellement urbain des grands ensembles.....	37
--	----

Tableau 1 : Tableau des types d'implication de la population dans le projet d'aménagement urbain.....	32
---	----

Liste des Annexes

ANNEXE I	Liberté architecturale des techniques modernes de construction : illustrations
ANNEXE II	Densité de logements par secteurs dans le quartier de Montreynaud
ANNEXE III	La Zone Franche Urbaine de Montreynaud
ANNEXE IV	Profil de la population de la ZFU de Montreynaud
ANNEXE V	Vues panoramiques depuis la colline de Montreynaud sur les Monts du Lyonnais et la ville de Saint-Etienne
ANNEXE VI	Comparaison d'échelles pour l'espace public du Forum
ANNEXE VII	Entretien avec l'architecte de la ZUP de Montreynaud, Raymond Martin
ANNEXE VIII	Extrait du carnet de détails de la phase PRO du projet de rénovation du secteur du Forum à Montreynaud. Plan masse sur le mail
ANNEXE IX	Extrait du carnet de détails de la phase PRO du projet de rénovation du secteur du Forum à Montreynaud. Coupe et plan masse au niveau de la prairie-verger.
ANNEXE X	Liste des végétaux et grille de critères pour l'aménagement paysager du secteur du Forum à Montreynaud
ANNEXE XI	Extrait de l'étude des ombres portées sur le secteur du Forum

Glossaire

Espace public

«On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage. [...] Il faut aussi la mettre [la notion d'espace public] en relation avec l'émergence, à partir du XVIIIème siècle, dans la société européenne occidentale, de la notion d'espace privé, organisé autour du modèle institutionnel de la famille restreinte » (Choay et al., 2005) Le terme d'espace public est polysémique, il peut désigner à la fois l'espace physique et l'espace immatériel (la sphère publique), c'est-à-dire le lieu des interactions sociales.

Grand Ensemble

«Groupe d'immeubles locatifs comportant un nombre élevé de logements. Le terme «grand ensemble» est apparu dès 1935, dans un article de Maurice Rotival dans la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*, comme un des éléments structurants de l'urbanisme moderne, en rupture avec la tradition urbaine, axée sur l'hygiène, l'espace et le soleil. [...] A partir des années 50, ce terme s'est répandu pour désigner des groupes de grandes dimensions d'immeubles locatifs, implantés dans des zones d'aménagement ou périmètre d'expansion urbaine spécialement délimités. [...] Les espaces intercalaires sont aménagés en aires de stationnement, en espaces verts ou en terrains de sport.» (Choay et al., 2005)

Renouvellement urbain / Rénovation urbaine

«L'objectif du renouvellement urbain, [...] est la relance des quartiers (d'habitat social prioritairement, mais pas exclusivement) en déshérence moyennant une intervention très volontaire et diversifiées sur l'habitat, l'emploi, la sécurité, l'école, etc. Le concept de renouvellement urbain implique un réinvestissement sur des sites ayant un potentiel économique sous-utilisé, un remodelage des quartiers avec une part de démolition-reconstruction qui complète la réhabilitation de l'habitat existant.» (Merlin et Choay, 2005) Depuis la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en 2003, on utilise le terme de rénovation urbaine, synonyme de renouvellement urbain.

Maîtrise d'ouvrage

«Le maître de l'ouvrage d'une opération est le client. C'est la personne physique ou morale qui décide de la réalisation de l'opération, qui en fixe le programme, qui dispose du terrain, qui réunit le financement et qui paie, qui fixe le calendrier, qui choisit les professionnels chargés de la réalisation [...], qui signe les marchés et contrats d'études et de travaux.» (Merlin et Choay, 2005)

Maîtrise d'oeuvre

«Le maître d'oeuvre est la personne physique ou morale à qui le maître de l'ouvrage confie le soin d'établir le projet et d'en contrôler l'exécution. C'est un professionnel de la construction : architecte, ingénieur-conseil, bureau d'études, cabinet d'ingénierie.» (Merlin et Choay, 2005)

Maîtrise d'usage

Néologisme désignant un acteur désormais partie prenante du projet d'aménagement : l'usager. Ce terme souligne la reconnaissance d'une expertise liée à l'usage des aménagements urbains.

Zone à Urbaniser en Priorité

Les ZUP furent créées par un décret du 31 décembre 1958. Cette procédure administrative a été mise en place pour permettre l'acquisition par les collectivités de vastes terrains pour la construction des grands ensembles, en s'affranchissant du phénomène de spéculation foncière, grâce au droit de préemption. La création des ZUP a permis de produire un grand

nombre de logements à des prix raisonnables dans un contexte de crise du logement d'après la seconde guerre mondiale. Elles n'existent plus aujourd'hui, remplacées par les ZAC depuis 1967. (Merlin et Choay, 2005)

Frontage

Terme emprunté à la littérature (Soulier, 2012), qui désigne le traitement de la zone de contact entre façade et la rue (c'est-à-dire l'espace privé et l'espace public). Nicolas Soulier décrit notamment le phénomène de «stérilisation» des frontages que notre société produit (rupture du dialogue entre les espaces), ou au contraire les frontages «fertiles» ou «actifs» qui changent l'image de la ville.

Liste des abréviations

ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
MOA	Maîtrise d'ouvrage
MOE	Maîtrise d'oeuvre
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
ZFU	Zone Franche Urbaine

Introduction

«Il est d'usage de considérer que la dimension paysagère est absente des ensembles de logements construits massivement en France entre 1940 et 1980. Depuis une vingtaine d'années toutefois, les historiens de l'urbanisme ont montré que la réalité était beaucoup plus complexe.» (Blanchon, Delbaere, Garleff, 2011)

Les Grands Ensembles ne furent pas toujours les quartiers en difficulté que nous connaissons aujourd'hui. Leur construction, des années 1930 jusque dans les années 1970, correspond à une période de grands bouleversements dans les manières de penser la ville et de la concevoir, qui étaient depuis peu acceptées sous le terme nouveau d'urbanisme. (Merlin et Choay, 2005). La véritable pensée architecturale dont certains grands ensembles font preuve commence à être reconnue à travers le label Patrimoine du XXème siècle [1] , qui existe depuis 1999 et ne prend toutefois pas en compte la dimension paysagère de ces lieux.

Dans le contexte urbain propre aux grands ensembles, l'espace public se voit lui aussi bouleversé dans ses typologies et ses formes. Nous verrons les conséquences que cela occasionne pour sa qualité, ses usages, et même pour son statut d'espace social.

A l'heure du constat de l'échec des grands ensembles à remplir leur vocation de villes nouvelles, de grands programmes nationaux sont mis en oeuvre pour leur rénovation, tentant d'apporter des solutions en matière d'aménagement, mais également aux niveaux social et économique.

Face à ces considérations, nous nous demanderons quels sont les enjeux et modalités de l'aménagement de l'espace public dans la rénovation des grands ensembles? Quelles réponses peut apporter le paysagiste? Dans la dynamique actuelle de la prise en compte de la «maîtrise d'usage» dans les aménagements urbains, comment intégrer la participation habitante dans le contexte particulier des grands ensembles? Quels nouveaux acteurs interviennent et quelle articulation du projet permet d'aboutir au succès de l'aménagement?

Nous étudierons ces questions à travers le prisme du projet mené actuellement par In Situ pour la rénovation du secteur du Forum, dans le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne. Cette analyse sera ponctuellement éclairée par la comparaison avec d'autres projets, notamment sur le quartier Marbé à Mâcon, également mené par In Situ.

Nous verrons dans un premier temps en quoi les grands ensembles correspondent à une nouvelle façon de produire l'espace public. Nous poursuivrons avec une analyse de la manière de repenser ces espaces pour le paysagiste. Enfin, nous aborderons les modalités de mise en oeuvre du projet de renouvellement, par l'étude de l'articulation des acteurs autour du projet.

A. Histoire des grands ensembles : une nouvelle façon de produire l'espace public

A.1. Contexte historique : l'émergence d'une nouvelle typologie d'espace public

A.1.1. La naissance des grands ensembles en France

Les grands ensembles, construits dès les années 30 et jusque dans les années 70, sont le symbole d'une nouvelle façon de produire la ville. Le terme «grands ensembles» sera employé pour la première fois en 1935 par l'architecte Maurice Rotival, dans la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*, à propos des opérations de grande ampleur de construction de HBM (Habitations Bon Marché), destinées à loger les ouvriers. Dès 1945, dans la France de l'après-guerre, c'est le temps de la reconstruction, il est urgent de construire des logements en grand nombre pour faire face à la pénurie, accentuée par un regain démographique. Contrairement aux idées reçues, les grands ensembles à leur construction n'étaient pas uniquement destinés à produire des HLM, et une certaine proportion des logements étaient en accession à la propriété (Merlin, 2012). C'est le cas du quartier de Montreynaud à Saint-Etienne, pour lequel la totalité des bâtiments qui constituent le secteur du Forum sont des copropriétés.

C'est également le temps des grandes avancées techniques, qui ouvre aux architectes de nouvelles perspectives de création. L'utilisation du béton notamment, offre une liberté incroyable de formes et de dimensions pour les bâtiments : on peut penser par exemple à la cité des choux-fleurs de Gérard Grandval à Créteil (1964), ou aux Tours Nuages d'Émile Aillaud à Nanterre (1974), deux ensembles labellisés patrimoine du XX^{ème} siècle (images en annexe). Des techniques de production en série sont mises au point, avec pour la première fois l'utilisation de panneaux et structures préfabriqués pour les murs porteurs, et l'emploi du chemin de grue (grue montée sur rails en parallèle du bâtiment à construire).

A.1.2. Les théories hygiénistes et modernistes portées par la Charte d'Athènes

Les années 40 voient l'essor des théories hygiénistes et du courant architectural moderniste, dont le plus grand représentant est l'architecte Le Corbusier. Il publie en son nom la Charte d'Athènes en 1943, qui fut élaborée collectivement lors d'un CIAM, Congrès International d'Architecture Moderne, organisé en Grèce en 1933. Cet ouvrage fait l'inventaire des dysfonctionnements de la ville dite traditionnelle (les centres-villes anciens) et dresse une liste de mesures très directives à prendre pour une architecture moderne. Le schéma classique de la rue et de l'îlot bâti est remis en cause pour des raisons d'hygiène, les centres-villes étant surpeuplés, dépourvus d'espaces verts, poussiéreux, saturés de pollutions, et les habitations peu lumineuses.

Les cités radieuses de Le Corbusier, aujourd'hui protégées en tant que Monuments Historiques sont la réalisation physique de sa pensée utopiste. Outre sa célèbre « unité d'habitation », Le Corbusier a entièrement imaginé une nouvelle façon de créer la ville. L'appellation de ses cités radieuses nous évoque explicitement par le terme « cité » l'ambition d'être de véritables villes nouvelles. L'architecture de Le Corbusier, que l'on peut juger antinomique vis-à-vis de la nature, à cause de son caractère massif en béton, et de son intégration paysagère contestable, était en réalité pensée pour être en harmonie avec son environnement, formant une île en pleine nature. «Les constructions hautes implantées à grande distance l'une de l'autre, doivent libérer le sol en faveur de larges surfaces vertes.» (Le Corbusier, 1943) Contrairement à une idée reçue, la densité d'habitants des grands ensembles est moyenne, pas plus élevée qu'un lotissement, car la concentration des logements est la

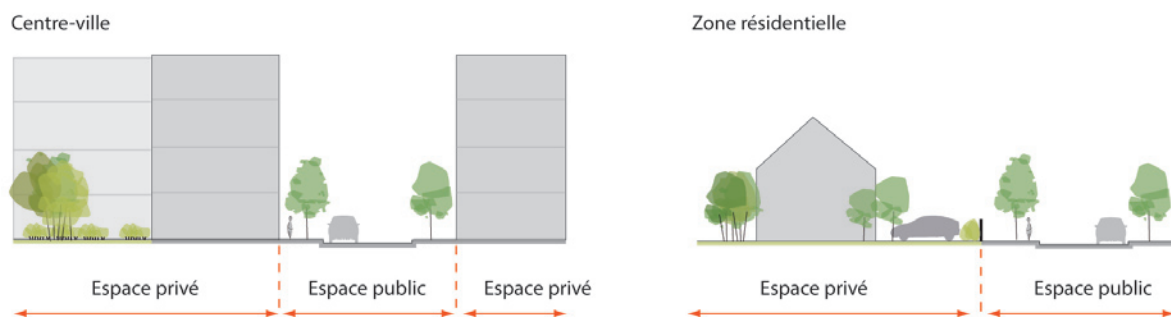
plupart du temps compensée par de larges espaces ouverts (Merlin, 2012). Ainsi, ces logements pouvaient profiter par de larges fenêtres d'un grand ensoleillement et de vues privilégiées sur la verdure. De plus, ils offraient pour la première fois à certains ménages tous les critères du confort moderne (eau chaude, salle de bains, WC, larges surfaces habitables, luminosité, etc).

Les grands ensembles étaient donc conçus initialement pour répondre rapidement à un fort besoin de logements, et ce avec l'idée de créer des villes nouvelles (incluant équipements publics et services), adaptées à la vie moderne, où chacun pourrait vivre confortablement.

A.1.3. Le rapport au paysage et à l'espace public de ces nouvelles formes urbaines

Le modèle moderniste a fondamentalement remis en cause l'image de la ville, en revoquant jusqu'à l'essence de sa structure. La notion de rue est décomposée en voies de communication différenciées selon leur usage, le bâti est « littéralement noyé dans la verdure » (Martin, 1967). La notion d'espace public se voit, elle aussi, totalement remise en question. On ne retrouve plus le modèle classique de la façade en confrontation directe avec la rue (éventuellement mise à distance par un jardin alors clos). «L'alignement des habitations au long des voies doit être interdit.» (Le Corbusier, 1943) La figure 1 ci-après compare les typologies d'enchaînement des espaces selon le modèle traditionnel et le modèle des grands ensembles.

Typologies traditionnelles



Typologie des grands ensembles

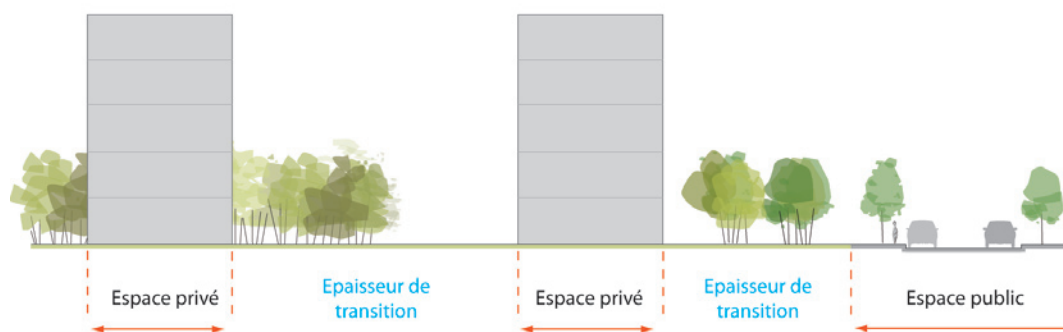


Figure 1 : Typologies d'enchaînement des espaces en fonction de la structure urbaine. Leprince, 2014

Les grands ensembles ont produit, ou du moins exacerbé, un nouveau type d'espace public : une épaisseur de transition entre l'habitat et les voies de communication, que les architectes de l'époque baptiseront « espaces extérieurs ». Ils sont mentionnés dans la charte d'Athènes sous les noms «surfaces vertes» ou «surfaces libres», termes pour le moins indéfinis. L'espace public n'est plus seulement la rue, la place, et semble infini (pas de clôture, pas de front bâti continu, pas de limite franche entre les espaces). Ces nouveaux espaces sont alors pensés par leurs architectes comme des lieux de vie idéaux, mettant la nature à portée

de main pour les citadins : de larges pelouses où peuvent jouer les enfants, où l'on fait du sport, et où chacun vient profiter du plein air au pied de son appartement.

Ces espaces sont déterminés par l'implantation des bâtiments les uns par rapport aux autres, ils sont le décor qui accueille la composition architecturale. De plus, les formes bâties sont elles-mêmes contraintes par les moyens techniques de leur réalisation, notamment les chemins de grue qui permettent des constructions d'ampleur en des temps record. Les formes privilégiées sont donc la barre et la tour, dont l'agencement varie (en équerre, en quinconce, en étoile...), mais toujours dans le souci de ménager des prospects confortables entre les bâtiments. (Merlin et Choay, 2005).

Par ailleurs, l'échelle à laquelle sont conçus ces ensembles est monumentale, prévoyant d'immenses espaces entre les bâtiments, selon les principes de la Charte d'Athènes. Une réflexion à l'échelle de l'ensemble et sous l'angle du bâti est privilégiée, produisant un effet d'ensemble spectaculaire. Malgré une des règles dictées par la Charte d'Athènes, qui stipule que «Le dimensionnement de toutes choses dans le dispositif urbain ne peut être régi que par l'échelle humaine», peu de grands ensembles sont conçus en prenant en compte une réflexion à hauteur d'homme. Les «surfaces libres» destinées aux habitants s'en trouvent donc surdimensionnées, d'autant plus que le niveau d'aménagement est généralement assez faible.

A.1.4. Le travail des paysagistes dans la construction des grands ensembles (d'après les travaux de Bernadette Blanchon [2])

La construction des grands ensembles correspond à l'époque de l'émergence de la profession de paysagiste. En vue de la reconstruction du pays, on crée en 1945 à l'École Nationale d'Horticulture de Versailles la «Section du paysage et de l'art des jardins», rattachée au ministère de l'Agriculture.

Dans les grands ensembles, on fait appel au paysagiste la plupart du temps en second lieu, c'est-à-dire une fois le plan d'ensemble établi, et même parfois après leur construction, pour venir « habiller » les vides. En effet, l'urgence est à la construction des logements pour pallier la crise, le souci du cadre de vie vient dans un second temps, parfois même une fois les habitants installés.

On peut citer par exemple le travail de Michel Corajoud à La Villeneuve à Grenoble (1966-1977) (figure 2), de Jean Marc à la cité Beaulieu à Saint-Etienne (1953-1956), ou encore de Ingrid et Michel Bourne à Bron-Parilly (figure 3).



Figure 2 :
La Villeneuve à Grenoble, paysagiste Michel Corajoud.
Photographie Gérard Dufresne, 2007.



Figure 3 :
Bron-Parilly, paysagistes I. et M. Bourne.
Photographie Bernadette Blanchon 2007.

L'échelle immense de ces projets a été pour les paysagistes de l'époque une grande nouveauté. Il a fallu imaginer de vastes parcs, et pour cela les paysagistes ont travaillé en étroite relation avec le site, tout en cherchant les ouvertures vers le grand paysage. C'est l'apparition d'une nouvelle nature, parfois aussi immense que des espaces naturels, mais au caractère toutefois urbain car elle abrite des bâtiments modernes.

Il a également fallu adapter les méthodes de réalisation à des projets d'une telle ampleur : c'est ainsi que des engins de travaux publics sont utilisés par exemple à Bron-Parilly par Ingrid et Michel Bourne, afin de s'adapter au fort dénivelé des talus à planter, ou que Henri Pasquier a eu recours à des techniques de plantations forestières pour le parc de la cité de l'Aubépin à Chalon-sur-Saône.

Les paysagistes revendiquent cependant leur légitimité à intervenir dans la conception du plan masse d'ensemble. De plus, devant le constat précoce des problèmes de la vie dans les grands ensembles, des paysagistes seront intégrés aux équipes d'urbanistes et architectes pour certains projets se voulant exemplaires. Ce sera le cas pour Ingrid et Michel Bourne aux Minguettes à Vénissieux, qui défendront la préservation d'un vide central constituant.

Au sujet des paysagistes qui ont participé à ces opérations, Bernadette Blanchon écrit : « *Il nous semble que c'est bien dans le travail de ces « pionniers » que sont réalisés les changements d'échelle des projets et la mise en place de modes d'intervention fondés sur les spécificités de la pratique paysagiste que sont l'observation du site, le dépassement des limites, l'interprétation du programme, la soumission aux forces du milieu vivant, la maîtrise du substrat et modelage du sol, afin de mieux accueillir l'activité humaine.* »

Les grands ensembles ont donc participé à l'évolution de la pratique paysagiste par l'échelle monumentale des réalisations et le nouveau rapport à la nature impulsé par le courant moderniste, et sont qualifiés de « *Laboratoires du paysage* » par Bernadette Blanchon, Denis Delbaere et Jörn Garleff (2011).

Dans ses travaux, Bernadette Blanchon souligne le peu de connaissances et de reconnaissance que nous avons pour les espaces paysagers des grands ensembles. De plus, nombre d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'une conception réfléchie à l'échelle de l'ensemble. La qualité paysagère est donc très inégale d'un grand ensemble à l'autre. Bernadette Blanchon a ouvert la voie de la recherche à ce sujet, notamment avec l'amorce d'une classification des typologies de composition des espaces verts dans les grands ensembles, et fait remarquer l'importance de poursuivre les recherches à ce sujet.

A.1.5. La ZUP de Montreynaud : un grand ensemble des années 60

A.1.5.1 Un site marqué par la géographie et l'histoire de Saint-Etienne

Le quartier Montreynaud est situé au Nord-Est de la commune de Saint-Etienne, et correspond à la colline du même nom. (figure 4). Il est un des quartiers les plus excentrés de Saint-Etienne. Rattachée tardivement à la commune, cette zone était autrefois appelée «outre-Furan», car elle se situait au-delà de ce cours d'eau (aujourd'hui enterré), qui limitait l'extension de Saint-Etienne vers le Nord. Aujourd'hui l'autoroute E70 fait office de barrière physique, faisant de Montreynaud un quartier résolument excentré. Le tissu urbain qui le relie à la ville est constitué d'une ancienne plaine industrielle reconvertie en zones d'activités : le Marais, et d'une zone en pleine mutation, en passe de devenir le nouveau pôle culturel de Saint-Etienne : la Plaine Achille.

Sa topographie fait de Montreynaud le point culminant de la commune (592 m). Cette caractéristique contribue à son isolement car elle impose des déplacements motorisés même pour des distances assez courtes. Son versant Sud surplombe la ville, et son versant Nord fait face à la campagne vallonnée. Nous verrons que cette caractéristique forte est déterminante dans la constitution du quartier au cours de l'histoire, et lui confère ses particularités.

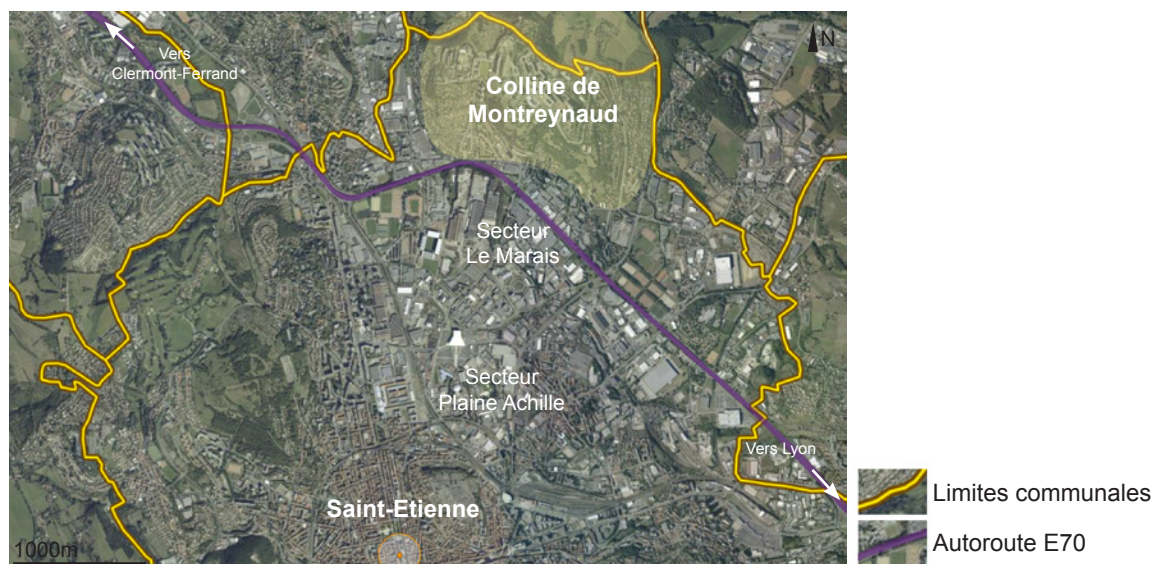


Figure 4 : Carte de situation du quartier de Montreynaud sur la commune de Saint-Etienne
Source Géoportail, 2014.

Cultivée au moins depuis le Moyen-Âge, la colline de Montreynaud conserve son caractère agricole jusque dans les années 60, alors que le « pays noir » de l'industrie lourde et des puits de mine s'étend jusqu'à ses pieds, dans le quartier du Marais. (Chapelon et Perreton, 2001). Les populations issues de l'exode rural venues travailler dans les usines du Marais et à la mine s'installent progressivement sur les flancs de la colline.

La ville de Saint-Etienne a connu un développement très rapide à partir des années 30 grâce à l'exploitation du charbon et à ses manufactures d'armes. L'immigration y est très forte et le tissu urbain, après avoir colonisé la vallée, part à l'assaut des pentes. L'urbanisation des pentes de Montreynaud débute en 1930 avec les constructions successives de cottages sociaux de type « Castor », composés de petites maisons individuelles. Enfin en 1967 est lancée l'opération de ZUP qui donnera lieu au grand ensemble qui coiffe désormais la colline.

A.1.5.2 La ZUP de Montreynaud d'hier à aujourd'hui

La construction de la ZUP de Montreynaud démarre en 1967, sous la direction de l'architecte stéphanois Raymond Martin. Le programme initial, visible sur la [figure 5](#) prévoit la construction de 3300 logements, pouvant accueillir 15000 habitants, ainsi que de nombreux équipements (commerces et services). Suite à la crise du choc pétrolier de 1973, qui a fortement impacté l'industrie et les mines stéphanoises, moins de 3000 logements ont été construits, et seulement une partie des équipements, faute de moyens. Les équipements publics ont été construits en priorité. Ainsi, la totalité des écoles prévues au programme ont été réalisées, au détriment des centres commerciaux : seul un a vu le jour au lieu des quatre prévus initialement.

Raymond Martin conçoit la ZUP en cherchant à épouser les courbes de niveaux de ce site au relief marqué. L'horizontalité est favorisée, avec la construction de nombreuses barres, et soulignée par les larges fenêtres des appartements. Quatre tours sont tout de même érigées, «pour défendre l'abord du plateau ouest» (Martin, 1967), et une tour en position sommitale, dont le secteur du Forum est le parvis : la tour Plein Ciel, tour d'habitation et château d'eau, qui sera un point de repère dans le paysage stéphanois. Comme on le voit sur la [figure 6](#), l'ensemble est divisé en secteurs, qui furent bâtis par tranches : Molina, Saint-Saëns, Chabrier, Gounod, et le Forum (la construction du secteur de la Chèvre n'aura pas lieu en définitive.) Leur desserte est assurée par des voies qui serpentent le long des courbes de niveaux, les circulations piétonnes étant déconnectées au maximum des circulations motorisées. Dans



Figure 5 : Image d'archive des plans de l'architecte Raymond Martin pour la ZUP de Montreynaud Archives municipales de Saint-Etienne, 1967



Figure 6 : Vue aérienne du quartier de Montreynaud, localisation des secteurs. Source Google Earth, 2014

chaque secteur, la composition bâtie est un agencement de barres, formant de nombreux angles en équerre. Cette architecture est typique de la fin des années 60 et des années 70, plus complexe que celle de la génération précédente des grands ensembles. Ses nombreux angles forment des recoins et découpent l'espace public, formant presque un labyrinthe pour le secteur Chabrier par exemple.

Le grand ensemble de la ZUP de Montreynaud fut construit en position sommitale, ce qui lui confère une prise à tous les vents, accentuant le climat hivernal rigoureux de cette ville

de moyenne montagne. Pour ces raisons, le sommet de la colline était autrefois réservé au pâturage, les habitations étant préférentiellement situées sur les flancs exposés au Sud. Ce « défaut » de conception de la ZUP s'explique probablement par une question de disponibilité foncière. En effet, en pleine crise du logement, il fallait trouver de vastes terrains à bas prix pour construire les grands ensembles. En revanche, cette implantation lui permet de bénéficier de vues panoramiques sur toute l'agglomération stéphanoise, le massif du Pilat au Sud-Est, et les Monts du Lyonnais au Nord-Est.

Enfin, l'implantation de la ZUP libère un large espace libre repoussé à l'extérieur de la composition architecturale, sur le flanc exposé Sud de la colline : le parc de Montreynaud (figure 7). Ce parc est prévu comme lieu de loisirs privilégié pour les habitants de la ZUP. Il est également supposé faire le lien entre le haut et le bas Montreynaud. Le grand parc accolé au quartier est une figure qui se trouve fréquemment dans les grands ensembles. Elle propose un espace de respiration de proximité pour les citoyens du grand ensemble, et d'ailleurs. (Delbaere, 2010).



Figure 7 : Le parc de Montreynaud et sa vue lointaine sur le massif du Pilat. In Situ, 2011.

A.2. De l'utopie à la désillusion : la remise en cause des grands ensembles

A.2.1 Les mécanismes de la dégradation

La dégringolade économique et sociale des grands ensembles est liée à une combinaison de facteurs.

Critiqués dès leur construction, qualifiés par certains de « cages à lapins », ils étaient attractifs pour le confort de vie qu'ils promettaient à leurs habitants. Initialement, le revenu moyen de la population des grands ensembles était représentatif de celui de la France (Merlin et Choay, 2005). Ceux-ci n'ont cependant pas mis longtemps à se rendre compte de la différence flagrante entre les discours de commercialisation et la réalité quotidienne. Ce qui est reproché aux grands ensembles est leur caractère impersonnel, où l'on devient un anonyme parmi les autres, noyé dans l'uniformité ambiante. La vie idéalisée et résumée dans la charte d'Athènes sous forme de critères objectifs a oublié de prendre en compte la dimension humaine.

Pierre Merlin (2012) écrit à propos des architectes du courant moderniste : « *Ils ne sont pas conscients que leurs choix (séparation des fonctions et des trafics, disparition de la rue et de la place, normalisation systématique) conduisent à une disparition du climat urbain traditionnel [...].* » Un bouleversement si radical des formes de la ville est difficile à accepter pour les habitants des grands ensembles, qui quitteront dès que possible ces logements pour revenir à des lieux de résidence plus traditionnels.

Par ailleurs, les politiques de logement menées par les gouvernements à la suite de la construction des grands ensembles ont été en faveur de l'accession à la propriété. Ceci a provoqué le départ des classes moyennes et aisées des grands ensembles. Ces classes qui avaient d'abord été séduites par la modernité de ces logements ont préféré quitter l'esthétique rigide de l'architecture moderniste pour se tourner vers le modèle du pavillon avec jardin. Les grands ensembles ainsi délaissés ont permis à des populations moins aisées de s'y installer.

Les vagues d'immigration successives (d'abord d'Europe de l'Est et du Sud, puis du Maghreb, et plus récemment d'Afrique et Asie), aux revenus modestes ont été massivement logés dans les grands ensembles. Ce phénomène a eu pour effet la ségrégation spatiale des populations immigrées.

Souvent pour des raisons foncières (par nécessité d'acquisition de grands terrains à construire), les grands ensembles ont été bâtis à la périphérie des villes, sur des terres agricoles, ou sur des sites en pente (terrains moins chers car difficilement exploitables). Rejetés en périphérie des villes, ces quartiers peinent à se relier aux centres urbains. Les infrastructures de desserte (routes, transports en communs) prévus au départ n'ont pas toujours pu être réalisés faute de moyens financiers, et sont parfois rendus compliqués par le relief (comme c'est le cas à Montreynaud).

Cette ségrégation sociale et spatiale rend l'accès à l'emploi difficile pour les habitants des grands ensembles. C'est donc un cercle vicieux qui s'opère, les populations défavorisées qui s'installent dans ces quartiers ont du mal à s'extraire de leur condition. (Voir en annexe)

A.2.2. Conséquences sur l'espace public : le constat actuel

Les grands ensembles sont la réalisation concrète d'une utopie, d'une volonté quasi démiurgique de la part de leurs créateurs. La Charte d'Athènes stipule notamment : « *la nécessité de restaurer, pour les nécessités de l'hygiène, les conditions de nature : « soleil, espace, verdure » qui sont « les trois premiers matériaux de l'urbanisme »* ». La nature est alors envisagée sous un seul point de vue : celui de l'hygiène. D'immenses espaces ouverts ont alors été créés, dans une volonté de répondre de façon quantitative au besoin de nature des citoyens. Cependant la dimension qualitative, même lorsqu'elle a été recherchée par des travaux d'amélioration, a rarement résisté au temps. On déplore aujourd'hui la dégradation physique des grands ensembles : tant celle des bâtiments que des espaces extérieurs. En effet, ces espaces représentent des surfaces considérables à entretenir, et les villes, bailleurs sociaux ou copropriétés n'ont pas toujours pu maintenir le niveau d'entretien nécessaire. La nature s'avère bien différente de celle idéalisée par la doctrine moderniste. Ce constat souligne les difficultés et les écueils liés à l'échelle de conception de ces projets.

Un des facteurs est également la dégradation économique et sociale de ces quartiers. L'entretien des bâtiments et des espaces connexes est bien souvent négligé, faute de moyens au regard des surfaces à gérer. Les dégradations volontaires des espaces communs viennent en accélérer la déliquescence. Dépossédé de ses qualités paysagères, l'espace public des grands ensembles est également la toile de fond d'un climat social pesant. Aujourd'hui déserté par ses usagers, il est traversé au quotidien sans que personne ne s'y attarde ni ne l'apprécie. Ce constat est évidemment à nuancer selon les cas, mais reflète de manière générale l'état actuel des grands ensembles.

Aujourd'hui le mot « cités », terme faisant référence à la ville antique, est devenu péjoratif, synonyme de quartier difficile. L'espace public est historiquement et par définition un lieu d'expression pour le peuple. En effet, le forum grec était le lieu du débat public et de la démocratie. Dans un contexte tel que celui des grands ensembles, l'espace public devient le lieu d'expression du mal-être social et de la colère (Merlin, 2012). En témoignent les émeutes qui se sont propagées dans les grands ensembles en novembre 2005. Ces événements restent cependant exceptionnels et correspondent à une réaction face à des faits divers.

Au quotidien, ce sont des dégradations volontaires et l'appropriation de « territoires » par certains types d'usagers (souvent les adolescents ou jeunes adultes, classes d'âge fortement représentées dans les grands ensembles [3]). Ces comportements sont selon Pierre Merlin la traduction du rejet de l'autorité de l'État dans ce qui le représente : les biens collectifs. Les espaces publics conçus et imaginés pour être des lieux de vie accueillants deviennent au contraire synonyme d'insécurité et lieux de non droit, régis par des règles et des codes qui ne sont plus ceux de la société mais ceux propres à la cité.

A.2.3 L'implication des formes urbaines dans leurs usages

On peut toutefois s'interroger sur le rôle que jouent les formes de l'espace public dans ce phénomène. L'effet produit par un lieu dépend non seulement de la qualité de son traitement (revêtements, niveau d'entretien, etc), mais également de ses proportions. (figure 8)

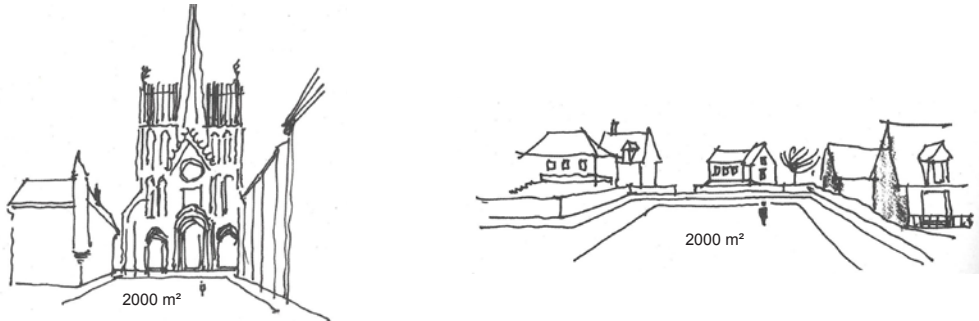


Figure 8 : Perception de l'espace selon ses proportions. Dessins de Philippe Verdier dans son ouvrage *Le projet urbain participatif*, 2009.

Jane Jacobs, journaliste américaine, tente d'établir un lien entre les formes urbaines et la sécurité, plus précisément les opportunités offertes aux actes criminels par la forme de l'espace public. «Ce qu'il faut bien comprendre c'est que la paix publique dans les villes, celle du trottoir et de la rue, n'est pas d'abord l'affaire de la police [...]. C'est d'abord l'affaire de tout un réseau, complexe au point d'être inconscient, de contrôles et de règles élaborés et mis en oeuvre par les habitants eux-mêmes. [...] Tout le monde sait en effet que dans une grande ville, en général, la sécurité règne dans les rues très fréquentées, et c'est le contraire dans les rues désertes.» (Jane Jacobs, 1961) Ce cercle vicieux du sentiment d'insécurité peut conduire à des situations extrêmes comme l'édification de propriétés fermées et sécurisées, où on se retrouve entre personnes du même milieu social, laissant le reste du monde à la porte. Ces propriétés, très répandues aux États-Unis, existent également en France et signent un rejet total de l'espace public. Leurs habitants se placent hors de la société, la rue devenant uniquement un « tuyau » menant d'un point A à un point B, que l'on parcourt en voiture de préférence. Ces quartiers fermés sont «une réponse génératrice de «non-ville» à la demande sociale de sécurité». (Verdier, 2009)

Mais au-delà de la question de la sécurité d'un lieu, existe l'importance du sensible. L'homme interagit avec son environnement par l'intermédiaire de son corps, par lequel il perçoit l'espace. Les émotions produites par un lieu, l'ambiance qui y règne, est le fruit de la combinaison d'un ensemble de facteurs, dont celui de la place de l'homme par rapport à cet espace. Tout comme on pourra se sentir mal si on est assis dans un fauteuil de dimensions inadaptées, la disposition et le volume d'un espace peuvent procurer le sentiment «de ne pas être à sa place» s'il n'est pas pensé à échelle humaine. Ceci peut toutefois être une volonté de conception. En effet, l'architecture au cours de l'Histoire a su jouer de ce rapport d'échelles. Par exemple la hauteur des plafonds des édifices religieux est entre autres supposée rappeler à l'homme combien il est petit devant Dieu. On peut également penser aux immenses places d'armes qui ornent des villes comme Bordeaux (place des Quinconces) ou Lyon (place Bellecour), qui ont été pensées pour accueillir des foules et des corps militaires, et non des passants isolés. Or, l'espace public des grands ensembles a été pensé pour la plupart des cas par des architectes, qui raisonnaient majoritairement leur rapport au paysage à travers les vues depuis les appartements plutôt qu'à l'échelle du passant.

A.2.4. Le site du Forum de Montreynaud : un lieu monumental à la dérive

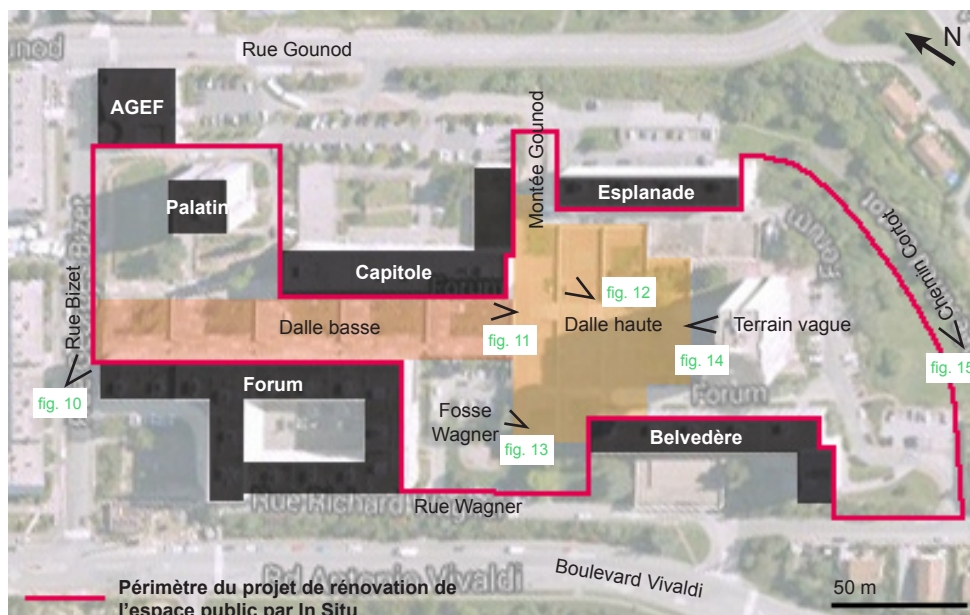


Figure 9 : Plan de repérage pour le secteur du Forum à Montreynaud. Leprince, 2014 d'après image Google maps, 2007.



Figure 10 : La dalle basse vue de la rue Bizet. In Situ, 2011.



Figure 11 : Allée piétonne en escaliers sur la dalle basse. Leprince, 2014.



Figure 12 : La dalle haute et le bâtiment du Capitole. In Situ, 2013.



Figure 13 : La fosse Wagner et son escalier. In Situ, 2011.



Figure 14 : Site de la tour Plein Ciel. Leprince, 2014.



Figure 15 : Le chemin Cortot. Leprince, 2014

Le Forum désigne le secteur délimité par cinq bâtiments : Le Forum, le Capitole, le Palatin, le Belvédère, et l'Esplanade. On y retrouve également le bâtiment de l'Agef, association culturelle et centre de spectacles. (figure 9)

Ce secteur a été pensé par son architecte comme le cœur de vie du grand ensemble, en y prévoyant de nombreux fonds de commerce en rez-de-chaussée des bâtiments du Forum et du Capitole, et de larges espaces libres. L'espace public de ce site a pour particularité de reposer entièrement sur des dalles de béton, qui abritent les garages souterrains associés aux logements.

Le nom de Forum est une référence explicite à l'Antiquité, dans laquelle le forum désignait le croisement des deux rues principales de la cité : le cardo (Nord-Sud), et le decumanus (Est-Ouest). Leur croisement occasionnait une place qui était le cœur de la cité, où s'exerçaient la démocratie et le commerce. Dans le Forum de Montreynaud, on retrouve cette figure symbolisée dans l'espace public par les deux axes autour desquels s'organise le bâti. (figure 16)

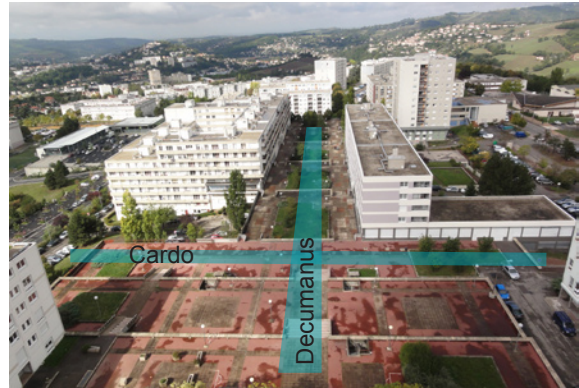


Figure 16 : Le Forum photographié de la tour Plein Ciel, In Situ, 2011

Or, la comparaison s'arrête malheureusement ici. L'ambition de ce lieu n'a pas suffi à maintenir les fonctions qui lui étaient prêtées. Les commerces sont aujourd'hui fermés faute de clients. Seuls la bibliothèque de quartier et un local associatif subsistent. Les vastes dalles de béton sont aujourd'hui peu fréquentées.

Ce constat est la conséquence de plusieurs facteurs :

- **La situation sommitale** du Forum, qui l'expose à tous les vents. Elle en rend également l'accès peu aisé compte tenu du dénivelé, ce qui n'incite pas à venir y faire un tour pour se promener ou faire ses courses.
- **Sa conception.** Le relief naturel est réhaussé par les dalles en béton (figure 12), qui forment une muraille imposante côté Sud, obligeant à emprunter des escaliers ou à faire le tour par la rue Gounod. (figures 10 et 13)

De plus, l'accès aux dalles est uniquement piéton, et les entrées assez confidentielles, paradoxalement par rapport aux dimensions du lieu.

En effet, l'espace disponible par exemple entre les copropriétés de l'Esplanade et du Belvédère (environ 7000 m²) est comparable à la place Jean Jaurès, une des places principales du centre-ville de Saint-Etienne (visuel en annexe). Ces proportions monumentales ne semblent pas adaptées pour un quartier résidentiel.

Le site du Forum est un macro-îlot dont la composition offre une profonde perspective (250 m) et un parvis monumental à la tour Plein Ciel. Cette perspective encadrée par les façades rectilignes du Forum et du Capitole forme par ailleurs un couloir dans lequel le vent s'engouffre, ce qui le rend impraticable les jours de vent froid. (figure 11)

- **La déconstruction du projet initial.** Le programme de rénovation urbaine pour Montreynaud incluait la démolition de la tour Plein Ciel, qui a eu lieu en 2011. Son emplacement est désormais un terrain vague qui fait office de parking improvisé. Le site du Forum a donc perdu de sa force et de son sens (figure 17).

On peut également s'interroger sur l'usage au quotidien du lieu. En effet, la majorité des déplacements motorisés sont rejetés à l'extérieur, ménageant un large espace piéton entre les bâtiments. On peut donc supposer qu'une grande partie des déplacements quotidiens (tous ceux impliquant la voiture) s'effectuent sans passer par le Forum. Démunie de son caractère de



Figure 17 : Un parvis sans son monument.
Le Forum avant/après la démolition de la tour Plein Ciel.
Photographie aérienne Jacques Bouchet, 2011 / Photomontage In Situ, 2011

centralité de proximité prévu initialement, le Forum a été relégué à une fonction « d'arrière ». Ne présentant pas le fourmillement de cœur de quartier auquel ce large espace était destiné, il est devenu un no man's land dans lequel le piéton isolé se sent un peu déplacé. De plus, le fait même que ce lieu soit un espace public n'est pas évident pour un usager non averti. En effet, les accès confidentiels et la présence de bâtiments à vocation uniquement résidentielle laissent à penser que la jouissance de ce lieu est réservée aux copropriétés qui le jouxtent.

Ce site possède cependant des particularités qui le rendent original (comme ses vues panoramiques, l'immense espace disponible et la proximité d'espaces naturels (figure 16)). Afin d'en faire non seulement un espace public mais un espace de vie, l'aménagement devra donc répondre à ces enjeux :

- Redonner du sens à cet espace
- Désenclaver le site
- Offrir un lieu apaisé dans ses formes et ses ambiances

Le Forum de Montreynaud est un exemple assez parlant des difficultés rencontrées dans les espaces publics des grands ensembles. Sans fonction déterminée, avec des proportions démesurées, ces espaces représentent une surface considérable de zones urbaines à reconquérir. Leur rénovation est une des clés de la réhabilitation de ces quartiers. En effet, sans ambiance urbaine, comment intégrer les grands ensembles dans le tissu urbain ?

A.3. Les programmes actuels de réhabilitation des « quartiers sensibles »

A.3.1 Les mesures curatives des années 70 à aujourd'hui

Dès le constat précoce de leurs difficultés (années 70), les grands ensembles font l'objet de programmes de réhabilitation, visant à contrecarrer le phénomène de paupérisation et la dégradation de ces quartiers. (Merlin et Choay, 2005)

Les premiers programmes nationaux concernaient majoritairement des améliorations de rénovation du bâti et de leur environnement. Surnommés « coup de pinceau », ils furent jugés peu efficaces et superficiels. A partir des années 80 des mesures socio-économiques sont associées aux mesures physiques. (Merlin, 2012).

En 2003, l'Agence nationale pour le Renouvellement Urbain (Anru) est créée par l'article 10 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Cet établissement public national encadre par convention avec les collectivités locales la

rénovation urbaine des quartiers en difficulté, dont bon nombre sont des grands ensembles. La particularité de l'Anru est de combiner des mesures de restructuration urbaine, des mesures économiques (avec la création de zones franches urbaines), et des mesures sociales. Depuis 2003, 11.5 milliards d'euros ont été subventionnés par l'Anru pour le renouvellement urbain. [4]

A.3.2. La convention Anru pour le quartier de Montreynaud

Le quartier de Montreynaud fait aujourd'hui l'objet d'un large projet de renouvellement urbain, soutenu par une convention entre l'Anru et la ville de Saint-Etienne, signée en 2005. [5] Une étude urbaine réalisée par l'agence d'urbanisme Interland synthétise les intentions pour ce quartier. Ce projet décomposé en plusieurs opérations prévoit la réhabilitation de 450 logements, la construction de 240 logements, la démolition de 438 logements, la création d'une nouvelle centralité de proximité, l'implantation de 350 entreprises, et la rénovation des espaces publics. Ce programme ambitieux de restructuration physique du quartier vise à le rendre plus attractif et dynamique, afin qu'il fasse pleinement partie du tissu urbain stéphanois.

B. Repenser l'espace public des grands ensembles : les réponses du paysagiste à travers l'exemple du Forum dans le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne

Nous aborderons les réponses en termes d'aménagements paysagers par le cas de la maîtrise d'oeuvre de la rénovation du secteur du Forum par l'agence In Situ, éclairée par la comparaison avec le quartier Marbé à Mâcon, sur lequel In Situ a également travaillé.

B.1. A l'échelle du quartier : Un remodelage nécessaire de la structure urbaine

B.1.1. Penser le tissu urbain par le vide

Les architectes des grands ensembles s'inscrivent dans le mouvement moderniste qui révoque totalement le modèle de la ville traditionnelle et proposent un modèle en totale opposition. Aujourd'hui on tire les leçons des excès du passé, dont l'erreur fondamentale a été de refuser purement et simplement la ville ancienne, et de vouloir en construire de nouvelles, ex-nihilo. Le principe du renouvellement urbain dans les grands ensembles est de s'appuyer sur l'existant dans la mesure du possible, pour tisser une nouvelle urbanité.

B.1.1.1. Rompre les continuités bâties : Le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne

Le quartier de Montreynaud a été pensé par son architecte pour épouser les courbes de niveau de la colline sur laquelle il s'implante. Cette volonté d'intégration au site (dont le résultat est contestable par ailleurs) a produit de longues barres implantées sur les flancs de la colline. Ces continuités bâties ont pour effet secondaire de former de véritables barrières, qui gênent les circulations et les visibilitées entre les différents secteurs de l'ensemble. De plus, la composition générale est éclatée en secteurs, assez repliés sur eux. Notamment Saint-Saëns et Chabrier, qui profitent de leur situation en plateau pour être constitués de bâtiments en équerre imbriqués les uns dans les autres. Ces formes imposent des ruptures visuelles et physiques, qui contribuent à morceler l'ensemble. Il en va de même pour les espaces publics, qui sont généralement internes à ces macro-îlots, sans continuités entre eux.

Ainsi, le quartier qui est déjà initialement isolé du reste de la ville comme on a pu le voir précédemment, se voit morcelé en secteurs assez isolés les uns des autres, sous la contrainte de la topographie, elle-même soulignée et accentuée par la disposition des continuités bâties.

L'étude d'urbanisme réalisée par l'agence Interland, en vue de l'établissement des grandes lignes du programme, a souligné l'importance de l'implantation du bâti, et de la destruction des barres les plus longues, afin de favoriser les ouvertures dans le sens de la pente. On peut voir sur les [figures 18 et 19](#) les modifications de la trame bâtie opérées par le projet urbain.



Figure 18 : Plan de l'état initial de la rénovation urbaine du quartier de Montreynaud, En rouge le bâti qui est, ou sera démolé à terme. Interland, 2011



Figure 19: Plan de l'état projeté de la rénovation urbaine du quartier de Montreynaud. Interland, 2011

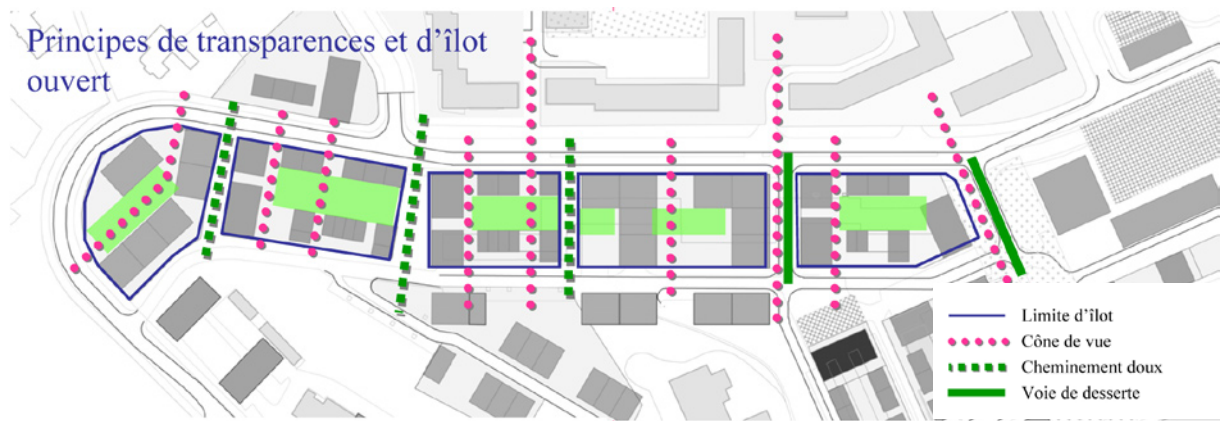


Figure 20 : Préconisations pour l'implantation du bâti en îlots ouverts, mise en évidence des perméabilités visuelles et physiques. Exemple du secteur Chabrier (en remplacement de la barre Debussy). Interland, 2011

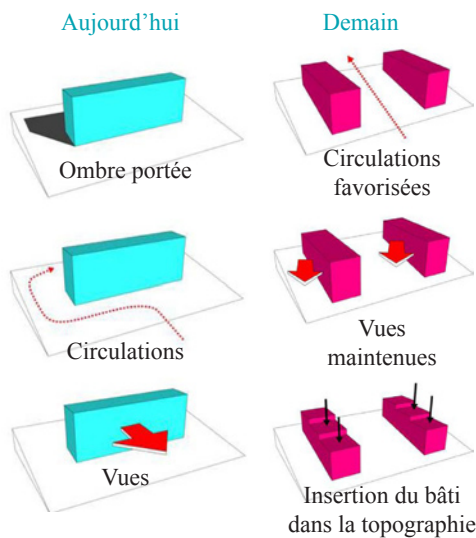


Figure 21 : Préconisations pour l'implantation du bâti. Interland, 2011

Comme le montrent les figures 20 et 21, des bâtiments de taille moindre, insérés dans le sens de la pente, ont l'avantage de ménager des porosités qui facilitent les communications visuelles et les circulations, sans perdre la qualité d'habitat car on maintient les vues et la luminosité des habitations. Ces typologies bâties apportent également une richesse d'espaces extérieurs, en formant des îlots ouverts qui abritent des sous-espaces à taille humaine. Ces coeurs d'îlots pourront accueillir des circulations douces et éventuellement des jardins privés.

B.1.1.2 Révéler l'espace disponible : le quartier Marbé à Mâcon

L'agence In Situ travaille depuis 2006 à la rénovation urbaine du quartier Marbé à Mâcon, en tant que paysagiste-urbaniste mandataire, en collaboration avec Éo architectes, dans le cadre d'un marché de définition [8]. La mission a donc consisté en la définition du projet d'ensemble, qui fut décomposé en îlots. Pour la maîtrise d'oeuvre, chaque îlot a fait l'objet d'un concours. L'exemple de ce projet nous permet d'illustrer les possibilités offertes par les grands ensembles en termes de remaniement urbain.



Figure 22 : Vue du quartier Marbé à Mâcon, avant travaux. In Situ, 2005.

On voit sur le plan du préexistant que la composition initiale du quartier de Marbé répond à une logique favorisant un rapport au paysage par le prisme du bâti (figures 22 et 23). En effet, la disposition des bâtiments est soucieuse de l'orientation de chaque appartement, tenant compte de la présence malgré la présence d'autres immeubles. Le réseau viaire se voit contraint par une telle disposition, les rues formant de nombreux coudes et des impasses.



Figure 23 : Quartier Marbé à Mâcon. Plan masse de l'état initial. In Situ, 2008.



Figure 24 : Quartier Marbé à Mâcon. Plan masse du projet. In Situ, 2014

Ce caractère labyrinthe a pour conséquence une difficulté à se repérer dans l'espace pour un visiteur extérieur au quartier. D'autant plus que la vue butte systématiquement sur le bâti, provoquant un sentiment d'omniprésence du béton, assez paradoxal compte tenu du rapport surface bâtie / surface libre. Tout comme la vue ne peut pas traverser, aller au-delà du quartier, il est également peu aisé de le traverser physiquement car peu de rues le permettent. Le quartier semble avoir été conçu dans le plus grand souci du confort de ses appartements, en raisonnant en premier lieu par «les pleins», c'est-à-dire la disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres. La question des «vides» n'est prise en compte que secondairement, simplement pour desservir le bâti. Un tel procédé produit comme on peut le constater ici un espace public destiné uniquement à desservir, où les personnes ne résidant pas dans le quartier n'ont aucune raison de se rendre, ni même de passer. Les espaces verts correspondent aux surfaces résiduelles une fois qu'on a placé le réseau viaire et les zones de stationnement. Ces espaces morcelés, sans véritable vocation, et souvent situés sous les fenêtres des bâtiments, sont sous-utilisés et ne semblent pas suffire à contrecarrer la sensation de «tout-béton» du quartier.

La recomposition urbaine du quartier s'appuie sur ce constat (figure 24). L'enjeu majeur est de tirer parti de la faible densité du bâti pour proposer des espaces paysagers généreux et adaptés à la vie du quartier. Le travail des perspectives est également nécessaire pour rendre compte aux usagers du volume et de l'espace disponible. Il s'agit de remettre en cause la structure urbaine du quartier, qui ne semble pas fonctionner, et de la remodeler pour en proposer une nouvelle, plus adaptée.

C'est donc un jeu de démolitions/reconstructions qui s'opère afin de libérer de larges espaces dont les vues ne seront pas entravées par l'imposante silhouette d'un bâtiment. Les nouveaux bâtiments viennent compléter les figures amorcées par le bâti préexistant, formant des îlots. Les îlots sont toutefois suffisamment ouverts pour ne pas reproduire le schéma du repli sur soi à une moindre échelle. Ces remaniements libèrent de larges espaces, et créent de nouveaux sous-espaces. À nombre de logements égal, on induit une perception différente de l'espace. On remet bien en cause la forme urbaine, sans toutefois pratiquer la politique de la table rase (Delbaere), qui serait une répétition des erreurs commises lors de la construction des Grands Ensembles. Le projet est une composition entre l'existant et le neuf, dialogue entre deux époques et façons de concevoir la ville, ce qui lui confère sa richesse et son caractère unique.

Conclusion du B 1 :

L'association d'une vision paysagiste et urbanistique est nécessaire pour repenser la structure urbaine des grands ensembles, qui en ont manqué à leur conception. Le fait de repenser la ville par les vides est primordial car «l'espace creux», c'est-à-dire l'espace social, est précisément ce qui fait la ville. Le définir dans ses formes et ses usages est essentiel. *«Une vraie ville? De l'économique, du politique, des services à la population, de la mémoire collective... et un espace creux où l'on se retrouve.»* (Verdier, 2009)

B.1.2. Favoriser la mixité architecturale pour caractériser les espaces

Les bâtiments nouvellement construits dans les quartiers en renouvellement urbain correspondent aux esthétiques et techniques de construction actuelles. L'introduction par touches d'une architecture contemporaine vient rompre l'uniformité architecturale du quartier, et nuancer le caractère massif de la trame bâtie, souvent reprochés aux grands ensembles. La composition nouvelle formée par le bâti a des conséquences directes sur la façon de percevoir et d'appréhender l'espace public. On l'a vu précédemment, elle permet un remodelage en profondeur de l'espace et de sa perception, mais vient également nourrir ces espaces d'une esthétique nouvelle. En effet, la mixité architecturale induit une mixité des matériaux, de couleurs, des formes et de volumes. Tous ces aspects sont autant de détails auxquels s'attache l'œil du passant, leur juxtaposition provoquant des sensations visuelles variées. Aussi, tous les événements visuels provoqués par la mixité architecturale sont autant de points de repères qui permettent à un usager extérieur au quartier de s'y repérer aisément.

Pour le quartier de Montreynaud, les préconisations architecturales de l'étude urbaine précisent des mesures quant à l'implantation du bâti par rapport à l'espace public. (figure 25) La gestion de l'alignement des façades au droit de la limite parcellaire confère à ces séquences un caractère urbain marqué, et évite les frontages complexes (clôture, haie, etc.). Cette préconisation a pour but de faciliter la lisibilité de l'espace et donc d'en rendre la pratique confortable. Remarquons que ces préconisations restaurent une typologie d'enchaînement des espaces «classique», en opposition avec le modèle des grands ensembles. Pour les voies de circulation secondaires, on trouve plus de porosité et des retraits dans le bâti, favorisant une ambiance plus résidentielle et végétale. La pente du terrain favorise l'implantation de talus plantés en limite basse de parcelle.

Par ailleurs, l'introduction de mixité architecturale diversifie l'offre de typologies de

logements dans le quartier. Cette mesure vise à attirer des classes moyennes en accession à la propriété, afin de réintroduire de la mixité sociale. Cette notion paraît également importante pour que l'espace public conserve son caractère d'espace social.

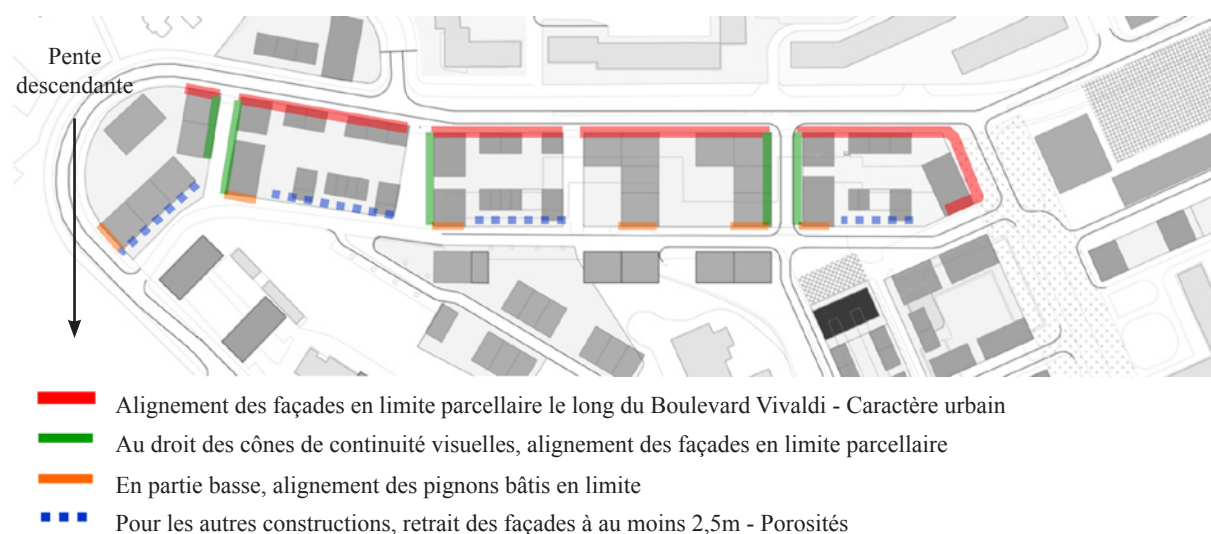


Figure 25: Principe d'alignement des façades, caractérisation des espaces traversés. Exemple du secteur Chabrier. Interland, 2009.

B.1.3. Affirmer une centralité dans le quartier

Ce qui caractérise un quartier, c'est également son coeur de vie. Que serait un village sans son centre, doté au moins d'une boulangerie, d'un café et autres commerces de proximité? Il en est de même pour un quartier. Ces morceaux de ville peuvent regrouper bien plus d'habitants qu'un village (4000 à Marbé, soit 14% de la population mâconnaise), avec les mêmes besoins en commodités de proximité.

Il ne suffit cependant pas de décréter une centralité, comme on a pu le voir avec le Forum. Si elle n'est pas présente «naturellement», sa position doit être déterminée par la structure du quartier. Dans le cadre du renouvellement urbain de Montreynaud, un appel d'offre pour la création d'une centralité de proximité a été lancé en 2004 [6]. Le plateau de Chabrier a été jugé le plus propice, car il occupe une position assez centrale dans le quartier et est aisément accessible en voiture car il jouxte le boulevard Vivaldi. Un centre de petits commerces a donc vu le jour, une mairie de proximité, un bureau de poste, ainsi qu'un marché hebdomadaire.(figures 26 et 27)

L'affirmation d'une centralité est fondatrice pour l'organisation de l'espace public. Tout d'abord elle assure l'unité du quartier car elle représente un coeur de vie et d'échanges. De plus elle polarise les flux piétons, déterminant ainsi les autres espaces publics du quartier. Ceux-ci devront être connectés à la centralité, et leurs usages devront s'en démarquer. Enfin, malgré l'existence d'une centralité pour le quartier, d'autres lieux se distinguent, répartis dans le quartier : les écoles, lieux de culte, centres culturels et équipements sportifs. Ces lieux impliquent d'autres parcours qui enrichissent l'offre d'espaces publics qui leur sont associés (par exemple la création d'une aire de jeux à proximité de l'école Gounod).



Figure 26 : Carte des équipements du haut Montreynaud. Leprince, 2014 d'après ville de Saint-Etienne. [7] Photographie aérienne Google maps, 2008.



Figure 27 : Le marché Chabrier à Montreynaud. Photographie ville de Saint-Etienne, 2013.

B.2. À échelle humaine : remettre l'utilisateur au coeur de l'aménagement

Tout au long de la lecture de ce paragraphe, on pourra se référer à la [figure 30](#) en double page suivante, qui représente le projet d'aménagement du secteur du Forum.

B.2.1. Travailler les connexions

Afin de désenclaver le site et de le rendre plus lisible pour tout un chacun, il est nécessaire de travailler ses connexions vers les rues qui le desservent : ici la rue Bizet et la rue Wagner majoritairement. De plus ces deux rues sont en liaison directe avec la centralité du quartier.

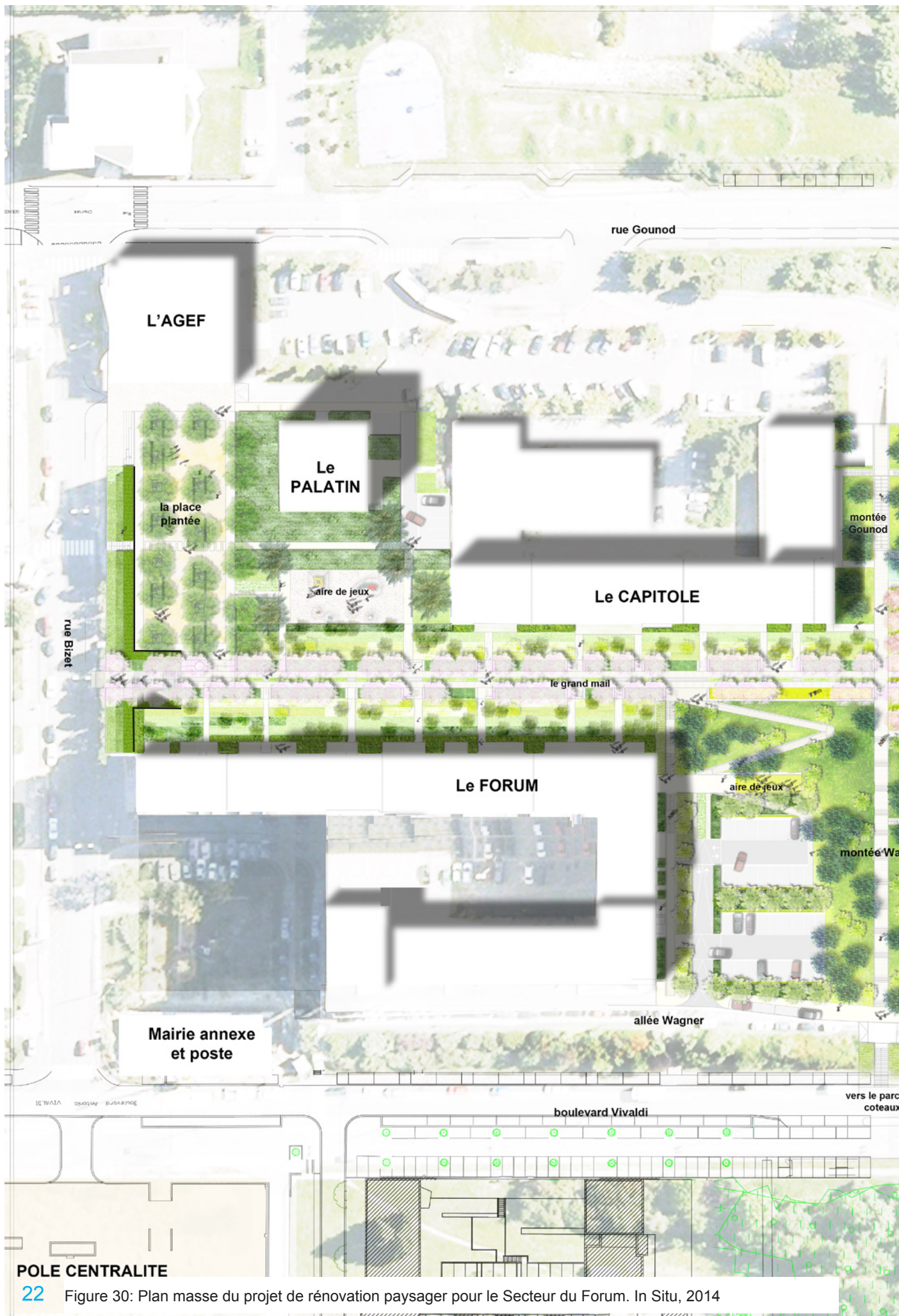
On a vu que la topographie et la présence des dalles de béton sont responsables de l'enclavement du secteur du Forum. L'ambition du projet est donc de faciliter les accès par le remodelage du terrain. Pour cette raison et pour des raisons de délabrement, la destruction des dalles de béton s'impose. Un remblaiement sera toutefois nécessaire afin de ne pas mettre à nu les fondations du bâti, tout comme la conservation du grand mur de soutènement qui borde la rue Bizet. De plus, il est plus satisfaisant du point de vue du paysagiste de retrouver la pleine terre pour la viabilité du projet. La fosse Wagner deviendra ainsi la montée Wagner ([figure 28](#)). La topographie ne permet pas d'éviter l'emploi d'escaliers en enfilade, qui offrent cependant une lecture simplifiée et rendent la connexion plus évidente par rapport à l'actuel escalier en colonne qui gravit le haut mur de béton ([figure 13](#)). De la rue Bizet, il n'est actuellement possible de pénétrer le secteur du Forum que par l'angle sur lequel est implanté le bâtiment de l'Agef. Le projet prévoit de créer une ouverture dans le mur de soutènement, dans le prolongement du mail, avec un large escalier qui vient accrocher le site sur la rue. Un second escalier métallique sera lancé comme une passerelle entre la place plantée et la rue Bizet, permettant ainsi d'augmenter les porosités entre le Forum et le reste du quartier. ([figure 29](#))



Figure 28 : Vue en perspective de la montée Wagner. In Situ, 2013.

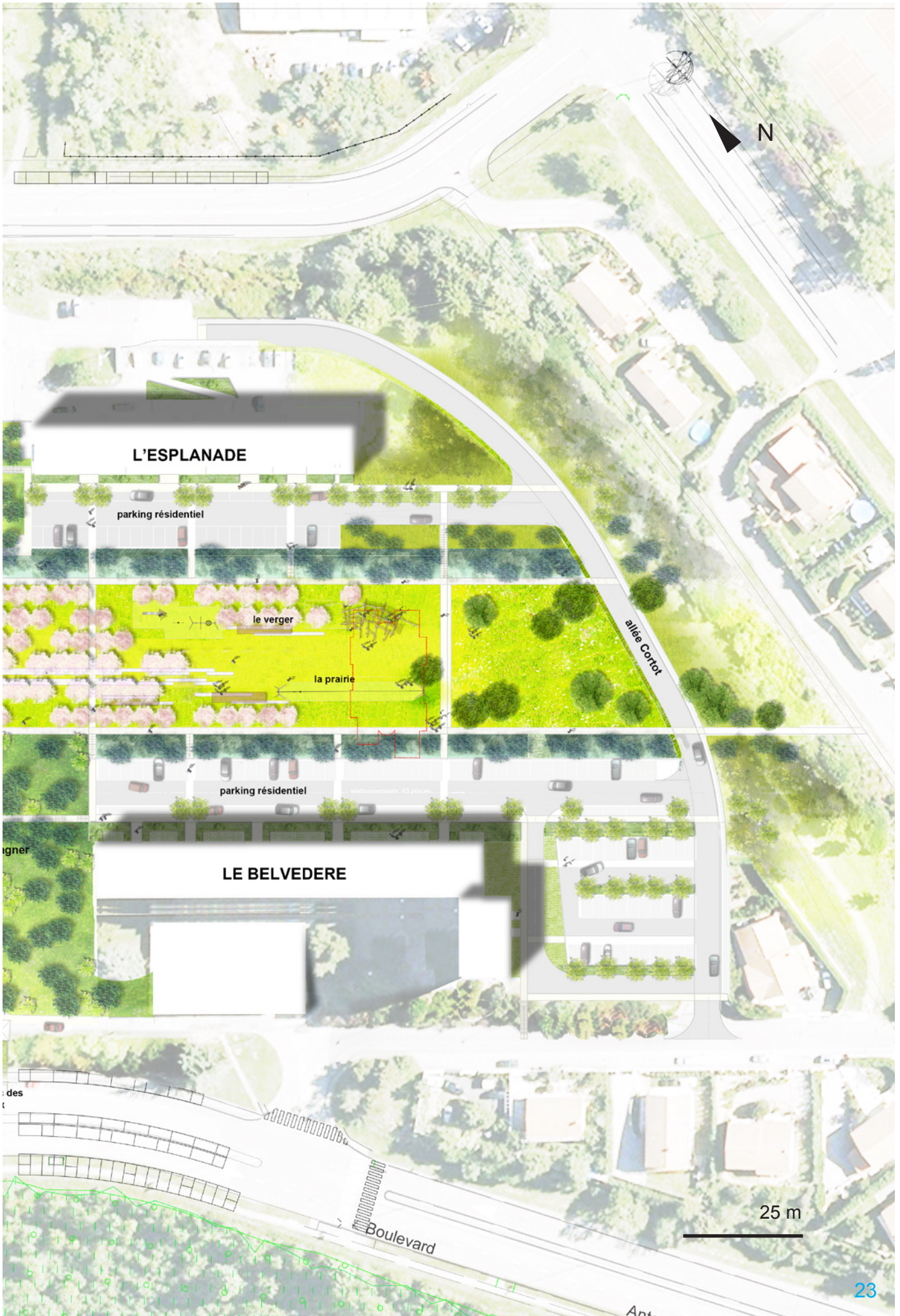


Figure 29 : Vue en perspective de l'entrée du site rue Bizet. In Situ, 2013.



POLE CENTRALITE

22 Figure 30: Plan masse du projet de rénovation paysager pour le Secteur du Forum. In Situ, 2014



L'ESPLANADE

parking résidentiel

le verger

la prairie

allée Corot

parking résidentiel

stationnements: 63 places

LE BELVEDERE

Boulevard

25 m

B.2.2. Qualifier les espaces

On a vu que les grands ensembles, par l'échelle de leur conception et leur principe de densité moyenne, présentent généralement de larges et nombreux espaces libres au sol. Faute de véritable vocation, ces espaces sont souvent délaissés. Ils représentent cependant un fort potentiel de valorisation de l'espace public. Il incombe au paysagiste de repenser ces larges étendues en sous-espaces, chacun possédant ses caractéristiques propres. Pour cela, une analyse fine est nécessaire, afin de comprendre comment s'articule l'espace avec ce qui l'entoure, quelle est sa vocation latente, ou encore quelle opportunité il peut représenter pour amener de nouveaux usages.

Ainsi, pour le Forum à Montreynaud, il s'agit véritablement de qualifier les espaces qui jusqu'ici étaient réduits à une débauche de béton et d'escaliers. Tout d'abord, on identifie deux grandes zones distinctes : celle correspondant à la dalle basse comprise entre les bâtiments du Forum et du Capitole, et celle correspondant à la dalle haute entre le Belvédère et l'Esplanade. Leurs dimensions induisent des usages bien différents.

La première, de forme allongée et comprise entre deux façades continues, se présente comme un couloir dans lequel il est difficile d'imaginer d'autres usages que le passage et la desserte des allées des immeubles. En effet, compte tenu de sa largeur (27 m), la proximité visuelle avec les façades y est trop forte pour permettre à un usager isolé de sentir parfaitement à l'aise pour s'adonner par exemple à des loisirs, à la détente ou à la flânerie. De plus, un espace formant un couloir incite naturellement à le traverser (figure 31). Le but de l'aménagement est d'accompagner et de conforter cette caractéristique par la création d'un mail central, sur lequel s'accrochent les dessertes des allées.

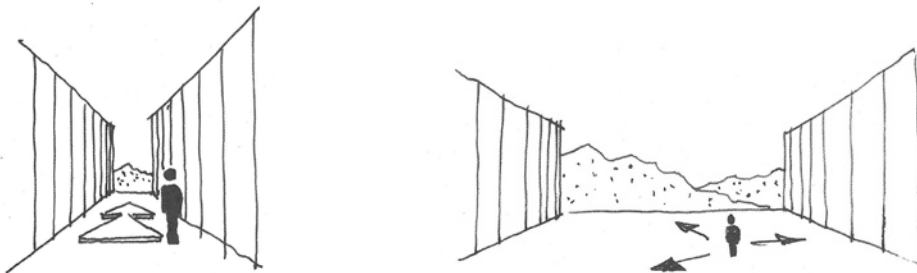


Figure 31 : Relation entre les proportions d'un espace et les déambulations. Dessins de Philippe Verdier dans son ouvrage *Le projet urbain participatif*, 2009.

Le parcours le long du mail est ponctué par plusieurs placettes à l'occasion du croisement de deux allées transversales. Leur rôle est à la fois de rythmer la progression, donnant ainsi une notion des distances, et de rompre l'effet de couloir qui pourrait inciter les deux roues à s'y engouffrer à grande vitesse. Délimitées par des cadettes, elles forment également des sous-espaces de taille réduite, propices à une halte ou une conversation. En effet, plus qu'un simple banc disposé sur une surface, le fait de créer un lieu pensé à échelle humaine lui confère un surplus de confort d'usage.

La seconde zone, qui correspond à la dalle haute et à l'espace libéré par la destruction de la tour, possède des dimensions très généreuses, voire immenses en comparaison du gabarit du bâti. Ce vaste endroit pourra aisément accueillir des usages au caractère moins urbain, où les déplacements sont moins dirigés et peuvent prendre place des activités de plein air. Le projet de *In Situ* prévoit une large prairie composée comme un gradient depuis le mail vers le grand paysage qui s'offre à voir au bout du parcours. Tout d'abord, les arbres du mail viennent se mêler à un verger à fleurs et à fruits, s'ouvrant sur une prairie aménagée de jeux et tables de pique-nique, puis sur une prairie plus sauvage dont la pente s'accroît face aux monts du Pilat.

On trouve sur les franges du périmètre de projet des sous-espaces accolés aux deux espaces principaux précédemment décrits. L'espace entre le bâtiment de l'Agef et du Palatin donne lieu à une place plantée, créant un parvis pour ce centre socio-culturel, ainsi qu'une aire de jeu préexistante qui sera réhabilitée.



Figure 32 : Parc-promenade du quartier Marbé. Georget, 2010.

À Marbé, la proposition d'In Situ a été d'aménager un parc-promenade, concept qui confère une dimension dans ses usages à la simple notion de «coulée verte» prévue par le programme. Cet espace a été qualifié en y proposant un grand nombre d'usages, à la fois la promenade avec un cheminement qui l'arpente dans sa longueur, animé par des aménagements spécifiques : aires de jeux, espaces de repos et jardins familiaux qui marquent la lisière avec les îlots bâtis.

La multiplicité des usages est alors mise en valeur, et l'emploi de larges pelouses la rend assez libre dans ses réalisations.



Figure 33 : Jardins familiaux du quartier Marbé. In Situ, 2010.

B.2.3. Marquer les notions d'espace privé/public

Face à l'ambiguïté de la notion d'espace public dans les grands ensembles, et particulièrement sur le secteur du Forum à Montreynaud, un enjeu fort du projet d'aménagement est de clarifier les limites entre espace privé et espace public. Pour cela, le travail s'effectue à deux niveaux : celui de la redéfinition éventuelle des emprises privées et publiques, et également celui de la qualification des limites.

B.2.3.1. Clarifier les domanialités

Pour le projet de réaménagement du Forum de Montreynaud, le fait de désenclaver le secteur par des entrées facilitées et de le requalifier sont des initiatives qui réaffirment le caractère public du lieu et invitent les personnes extérieures à s'y rendre. Faire évoluer les habitudes en modifiant les trajets quotidiens, en suscitant de nouveaux lieux où l'on vient se détendre, permet de repeupler l'espace et de lui rendre son caractère public par le simple fait qu'il est fréquenté par tous, et non uniquement les riverains.

Dans le même temps la dynamique inverse s'opère au niveau des copropriétés du Belvédère et de l'Esplanade, qui souhaitent la résidentialisation des abords de leurs bâtiments. Cela consisterait pour la ville à céder le foncier des parkings et voies d'accès de ces immeubles, suite à leur rénovation. La solution présente des avantages pour les deux parties. Tout d'abord elle représente une économie pour la ville qui n'aura plus la gestion de l'entretien de ces espaces. Et pour les résidents, il s'agit du désir d'habiter une «résidence» plutôt qu'un simple immeuble, terme porteur d'une image positive et un peu prestigieuse.

Pour le quartier Marbé à Mâcon, le sujet de la résidentialisation s'est posé d'une autre manière. Il n'émane pas d'une demande de la part des habitants, puisque les logements sont

gérés par un bailleur social. Ici le remodelage en profondeur de la structure urbaine a permis de former des îlots en s'appuyant sur une partie de la trame bâtie existante. Ces îlots constituent naturellement des sous-espaces, aisément résidentialisables (contrairement aux bâtiments isolés de Montreynaud). Dans le cas du quartier Marbé, la rénovation urbaine confère donc une plus grande lisibilité à l'espace public, qui en sert le confort d'usage.

La résidentialisation a un aspect rassurant pour les copropriétaires qui ont ainsi le pouvoir sur les espaces en contact direct avec leur lieu d'habitation, notamment celui de contrôler les comportements indésirables (par exemple avec une clôture, qui peut être renforcée d'une vidéosurveillance). Ce recours représente également un moyen de clarifier les domanialités. Cependant, cette stratégie qui est une réaction face au sentiment d'insécurité, correspond à un repli sur soi et une position défensive.

Si on veut aller à l'essentiel, on peut imaginer qu'une clôture est la manière la plus efficace de signifier une limite spatiale. C'est d'ailleurs le moyen le plus utilisé pour délimiter les propriétés privées. Or, en termes de pratique de l'espace, la clôture n'est autre qu'une entrave physique, elle ne possède pas d'épaisseur et n'empêche pas le contact visuel entre les espaces délimités (à moins d'être doublée d'une haie persistante). Elle est une rupture brutale qui met en confrontation deux espaces. Le travail du paysagiste est au contraire de faire prendre corps aux limites de manière à suggérer au visiteur la nature de l'espace qui se présente à lui, et en rendre la pratique agréable que l'on soit d'un côté ou de l'autre de «la barrière».

B.2.3.1 Travailler les limites

Il convient donc d'analyser en premier lieu la nature de la limite que l'on souhaite matérialiser. En effet, la composition de leur aménagement dépend de l'effet recherché. On prend en compte le degré de nécessité des critères suivants : délimiter l'espace, mettre à distance, empêcher le passage ou laisser des porosités, masquer les vues ou maintenir le cône de visibilité, transition douce ou limite nette, etc.



Figure 34 : Exemple de mise à distance des façades par une épaisseur végétale. Cité internationale de Lyon. Photographie In Situ, 2006.

Pour le secteur du Forum à Montreynaud, deux cas de figure se présentent selon les séquences bâties. Sur le mail, séquence la plus étroite, la forte proximité visuelle entre espace privé et public suggère de mettre à distance le plus possible les façades des circulations piétonnes. Le choix de mettre en place une épaisseur végétale, formant une transition entre l'allée et les façades procure à la fois un confort pour les appartements des premiers étages qui ne se sentent plus à la vue de tous, et atténue le sentiment d'être dominé par les façades pour les usagers de l'espace public (figures 34 et 35). En effet, l'association des strates végétales procure des effets tantôt de barrière physique pour les strates basses, et de plafond rassurant pour le couvert des arbres.

Dans la séquence plus ouverte qui donne lieu à un verger-prairie propice aux loisirs (figure 36), les copropriétés sont revenues comme on a pu le voir précédemment à une typologie «classique» dans laquelle la zone de stationnement en pied de bâtiment relève du domaine privé. Les enjeux de cette limite sont multiples. Tout d'abord l'idée est de dissuader les usagers de la prairie de pénétrer le domaine privé, sans en arriver à la pose d'une clôture. On joue donc sur une limite épaisse et on profite du terrain pour créer un effet de nivellement qui marque la différence entre ces deux espaces. Ensuite, on souhaite masquer le vis-à-vis entre espace public et privé, sans l'obstruer totalement pour des raisons de sécurité : la prairie ne doit pas devenir un lieu à l'abri des regards, propice à des usages notamment nocturnes



Figure 35 : Projet du Forum - Coupe au 250ème au niveau du mail. Leprince, 2014

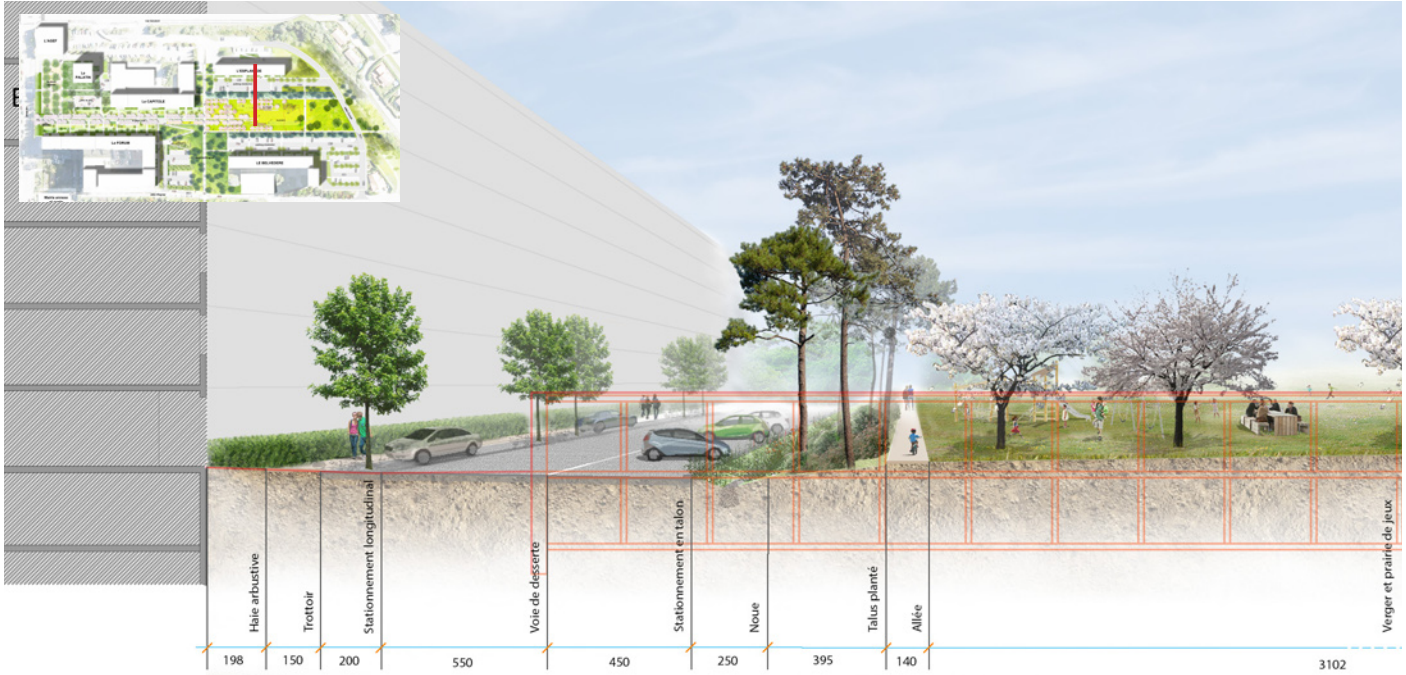


Figure 36 : Projet du Forum - Coupe au 250ème au regard du bâtiment de l'Esplanade. Leprince, 2014

qui pourraient créer des nuisances. Le choix des végétaux permet de doser ces nuances, avec les troncs fins et dénudés des pins sylvestres qui laissent passer la lumière, et une strate arbustive de hauteur variable qui dissuade de traverser le talus, tout en ménageant des cônes de visibilité (association de *Elaeagnus angustifolia* et *Salix purpurea* 'Nana').

Cette démarche permet de créer des particularités à l'aménagement et de suggérer des ambiances végétales qui participent à sa qualité esthétique tout en structurant l'espace. Ici le travail du paysagiste est de mettre la qualité paysagère au service de la délimitation de l'espace, de façon à installer une pratique des lieux agréable pour tous.

B.2.4. La composition végétale

B.2.4.1 Structurer l'espace par le végétal

On a vu que la composition végétale peut participer à matérialiser les limites spatiales entre espace privé et public. Grâce à leur diversité de formes et de caractéristiques, les végétaux peuvent jouer un rôle structurant. On peut les utiliser pour guider les circulations, ménager des sous-espaces, orienter les perspectives. C'est notamment le cas sur le mail où la composition végétale est très structurante. Elle accompagne les circulations et le regard dans le sens longitudinal par rapport au bâti, par un jeu de bandes plantées pour la strate arbustive, et d'alignements pour la strate arborée. Au fur et à mesure que l'on avance en direction de la prairie, le caractère structurant de la composition végétale s'estompe, sa présence s'effilochant pour laisser place aux grands espaces où les déplacements et usages sont plus libres.

B.2.4.2. Susciter des ambiances

Au-delà de l'utilisation du végétal pour structurer l'espace, le paysagiste cherche avant tout à susciter des ambiances par l'association des végétaux entre eux et par le rapport qu'ils entretiennent avec les matériaux et le bâti.

Dans la première séquence du projet, où le bâti est le plus présent, le végétal a pour fonction d'adoucir l'ambiance des lieux, par exemple au niveau de la rue Bizet où le haut mur de soutènement sera accompagné de bandes de saules de hauteurs variables en fonction de la hauteur du mur (progressive compte-tenu de la forte pente de la rue Bizet).

La place faisant office de parvis pour le bâtiment de l'Agef reste très libre au sol afin de laisser place à de futurs usages, trois alignements de sophoras viennent ponctuer l'espace pour procurer un couvert végétal et une ombre légère grâce à leur feuillage découpé.

Le mail et l'aire de jeux sont animés d'événements végétaux marquant le fil des saisons, avec une association d'arbustes au feuillage persistant qui marquent une présence végétale toute l'année, et de caducs fleuris, aux feuillages variant parfois du vert tendre au rouge flamboyant, le bois hivernal des cornouillers attirant le regard. Enfin, l'événement marquant est la floraison du mail de cerisiers japonais (figure 37), qui indiquent la sortie de l'hiver avec leur abondance de fleurs. La composition de cette première séquence reste cependant assez urbaine, afin de correspondre à la densité bâtie et d'accompagner l'existant sans chercher à le faire oublier. Le caractère urbain est suggéré par le choix des essences, et leur disposition assez géométrique qui répond à la structure du bâti.

A la hauteur du au croisement avec le cardo, on arrive à une seconde séquence plus ouverte, aux ambiances plus naturelles. Les pentes de la montée Wagner et de la montée Gounod seront parsemées de pins, gleditsia et robiniers, avec à leurs pieds des couvre-sols tantôt évoquant les landes à bruyère des monts du Pilat, tantôt en parterre mellifère de millepertuis. La composition et le mode de gestion des zones enherbées suit un gradient du mail semé en gazon avec tonte régulière, vers une prairie fleurie fauchée annuellement. Entre



Figure 37 : Image de référence - Mail de cerisiers : Alignement urbain. Photographie In Situ, 2003



Figure 38 : Image de référence - Verger de cerisiers. Photographie In Situ, 2003.

les deux, le verger sera tondu à intervalles espacés, mais assez pour permettre d'y jouer et d'y pique-niquer à la belle saison. Les arbustes plantés en bandes de largeur régulière sur le mail céderont la place à une disposition plus aléatoire sur les talus bordant le verger. Enfin, la transition de la séquence la plus urbaine vers la séquence plus naturelle est matérialisée par les alignements de cerisiers à fleurs en tige, progressivement relayés par d'autres espèces produisant des fruits (figure 38), au port plus étalé caractérisant un verger. Le tuteurage sera également évocateur d'ambiances différentes, bipode vertical pour le mail, tripode oblique pour le verger.

B.2.4.3. S'adapter aux contraintes et spécificités du lieu

La composition végétale est le fruit d'une recherche parfois délicate qui doit permettre au paysagiste d'arriver aux résultats escomptés concernant les deux points précédents (structure de l'espace et ambiances végétales), tout en s'adaptant aux contraintes du lieu. Les espaces végétalisés des grands ensembles ont pour caractéristique d'être de taille assez généreuse. Cependant ils subissent une forte pression liée à leur fréquentation quotidienne par de nombreux usagers et selon des itinéraires précis (trajet domicile-équipement publics, ou lieu de travail, de stationnement, etc). Il convient au paysagiste de bien anticiper ces usages afin de disposer les végétaux de façon astucieuse pour ne pas les soumettre au piétinement des raccourcis quotidiens. Par ailleurs le choix des végétaux est crucial pour dissuader les usagers de traverser les bandes plantées. Ici le projet prévoit des coulisses de bandes alternant des arbustes persistants, donc structurants et moins soumis au piétinement, et de caducs. On s'assure de la bonne reprise des végétaux en les plantant en densité élevée afin d'affirmer leur présence dès la fin du chantier. Enfin, on dispose astucieusement des palissades de noisetier tressé afin de défendre les plantations durant les premières années avant que le volume des végétaux soit suffisamment dissuasif.

Une seconde contrainte sur le site est le faible niveau d'entretien exigé par les services techniques de la ville, chose fréquente pour les grands ensembles compte tenu des surfaces considérables à entretenir. Le choix des essences doit prendre en compte ce paramètre afin de choisir des arbustes naturellement de petite taille qui ne nécessiteront pas plus d'une taille annuelle, sans quoi l'aménagement pourrait devenir inadapté (par exemple si les haies en pied de bâtiment obstruent les fenêtres du rez-de-chaussée). Par ailleurs, on favorise des espèces assez rustiques, les espèces plus horticoles nécessitant un entretien plus régulier comme par exemple retirer les fleurs fanées après floraison. C'est pour cette raison que l'ensemble du projet est pensé avec des arbustes et non des vivaces, qui réclament une attention plus soutenue de la part des services d'entretien, des interventions plus spécifiques et des remplacements plus fréquents.

Les Grands Ensembles sont formés de grands bâtiments, ce qui est non négligeable en termes de microclimats pour les espaces connexes. En effet, la disposition des bâtiments peut

former des couloirs de vent, et leur silhouette massive crée des ombres portées conséquentes qui limitent le champ des possibles pour les espèces végétales à mettre en place. Cet effet est très marqué sur le mail du Forum, une façade étant orientée Sud et l'autre Nord, les deux côtés du mail ne sont pas plantés des mêmes essences.

Enfin, le quartier de Montreynaud possède des caractéristiques qui lui sont propres, et influent sur la nature des végétaux à planter. On a favorisé les essences qui poussent non loin du site, adaptées au climat et au sol acide des collines stéphanoises : pins, érables, cèdres par exemple. La question des arbres existants ne se pose pas à Montreynaud compte tenu de la présence des dalles. Cependant à Marbé l'insertion du projet dans la trame végétale existante (quelques très beaux sujets) donne une épaisseur supplémentaire à l'aménagement : celle du temps et de l'inscription dans le site.

Le paysagiste doit donc composer avec la combinaison de toutes les contraintes et des caractéristiques du site, qui a pu restreindre le choix des essences pour l'aménagement du secteur du Forum. L'élaboration de cartes d'ensoleillement du site, d'une simulation des ombres portées sur logiciel 3D, et d'un tableau réunissant les caractéristiques des végétaux a été nécessaire pour compiler les informations afin de proposer une palette végétale la plus adaptée possible, garante de la pérennité de l'aménagement. (voir annexes).

C. Modalités de mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain : un jeu d'acteurs complexe

C.1. Impliquer les habitants, oui. Mais comment?

«*Le paysage bénéficie de l'évidence de la chose vue.*» (Davodeau, Toublanc, 2010)
En effet, chacun possède un avis sur son paysage quotidien, et il y a autant d'experts que d'habitants en matière d'espace public. C'est une des raisons pour laquelle la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), votée en 2000, impose aux collectivités d'intégrer la concertation avec la population dans les projets d'aménagement. Cependant elle n'en précise pas les modalités (Delbaere, 2010). Il est donc du ressort des collectivités en charge de l'aménagement de penser et orchestrer la participation des habitants.

C.1.1 La participation des habitants au projet du Forum, modalités et points de blocage

Pour ce projet à fort enjeu pour le quartier, la maîtrise d'ouvrage a intégré la concertation avec les riverains à tous les niveaux d'avancement du projet (de l'étude urbaine à l'avant-projet de maîtrise d'oeuvre). Les habitants des 5 copropriétés concernées directement par le projet ont été conviés à rencontrer la maîtrise d'ouvrage et le maître d'oeuvre lors de réunions publiques (figure 39) ou de balades directement sur le site. Ces rencontres ont ponctué l'avancée du projet, permettant à In Situ d'ajuster ses propositions au gré des réactions des habitants. Cette démarche a permis à In Situ de prendre la mesure des attentes et enjeux sur ce projet, et d'autre part aux habitants de participer à l'avancée de la réflexion.



Figure 39 : Réunion de concertation avec la population pour le projet de rénovation du Forum. Photographie Ville de Saint-Etienne, 2013.

Cependant la démarche participative a pu donner lieu à des situations tendues entre les habitants et les acteurs du projet. En effet, l'esquisse a parfois évolué au cours de la réflexion du paysagiste entre deux réunions publiques, ce qui a pu provoquer un effet de surprise lors de ces réunions, entraînant des réactions de rejet des propositions, doublées du sentiment de n'avoir pas été consultés. Certaines propositions de la phase AVP ont fait l'objet de pétitions de la part de deux copropriétés, ce qui est regrettable dans la mesure où le but de la participation était précisément de ne pas créer de situation de conflit avec les habitants, et d'adapter l'aménagement à leurs besoins. Ainsi, les propositions d'une nouvelle voie d'accès motorisée et de jardins familiaux ne verront pas le jour en raison d'un refus de la part des usagers.

Cette expérience témoigne d'une volonté de la maîtrise d'ouvrage d'intégrer une démarche participative. Toutefois elle révèle les difficultés que l'on peut rencontrer dans la mise en place d'un tel dispositif, et la nécessité de bien mûrir les méthodes participatives. En effet, le caractère mouvant d'un projet au stade esquisse a déstabilisé les habitants, et chaque proposition a été vécue non pas comme un support de discussion mais comme quelque-chose d'imposé par la ville de Saint-Etienne et le paysagiste concepteur. Le mode de dialogue

employé (ici les réunions publiques) revêt également une grande importance. La présentation sur powerpoint, qui met face à face les décideurs et concepteurs d'un côté, et les habitants de l'autre, participe lors de ces réunions à donner aux habitants la sensation d'être plutôt spectateurs qu'acteurs. Une réelle recherche dans les modes participatifs est nécessaire à l'instauration du dialogue constructif.

C.1.2. Diversité des degrés et modes d'implication

Le cas du projet du secteur du Forum à Montreynaud est un exemple parmi les nombreux moyens existants pour impliquer les habitants au projet d'aménagement de l'espace public. En effet, le mode participatif est à adapter finement selon le type de projet, le public auquel on s'adresse, et le degré d'implication souhaité par la maîtrise d'ouvrage.

Tout d'abord, il faut distinguer trois types de d'implication, qui ne servent pas les mêmes buts, ne sont pas impulsés par les mêmes acteurs, et par conséquent n'obtiennent pas les mêmes résultats en matière d'aménagement : l'implication descendante, l'implication - test, et l'implication montante (tableau 1). Les deux premières possèdent un faible degré d'implication et sous le terme souvent sur-employé de «participation» relèvent plutôt en réalité de l'information et du recueil d'éventuelles réactions de la part de la population. L'implication montante, qui peut être subie ou provoquée par les décideurs, consiste en un degré plus élevé d'implication des habitants. La démarche de participation ou de concertation correspond à une implication montante provoquée par les décideurs. Sa mise en place relève de l'imagination du

1 Implication descendante	2 Implication - test
Impliquer pour faire adhérer, pour convaincre	Impliquer pour vérifier
<ul style="list-style-type: none"> •Réunions publiques par quartiers •Expositions d'urbanisme •Réunions d'explication à l'occasion d'une procédure •Publications généralistes (bulletin municipal...) •Publications ciblées (dossiers d'information...) 	<ul style="list-style-type: none"> •Vérifier que les habitants adhèrent •Vérifier qu'ils ne sont pas trop inquiets •Savoir ce que les habitants pensent (des décideurs) •Sondages, enquêtes d'opinion •Réception de groupes résidentiels ou professionnels par les élus
3 Implication montante	
Subie par les décideurs	Provoquée par les décideurs
<ul style="list-style-type: none"> •Des habitants s'impliquent pour... •Réagir à des atteintes (à un groupe, à un lieu, à un cadre de vie, à des avantages acquis...) •Défendre un groupe de pairs •Élaborer des contre-projets 	<ul style="list-style-type: none"> •Pour prendre en compte les aspirations en profondeur •Pour prévenir les blocages •Pour qualifier les partenaires •Par volonté d'élaboration démocratique

Tableau 1 : Tableau des types d'implication de la population dans le projet d'aménagement urbain. Philippe Verdier, 2009.

porteur de projet...

En effet, les pratiques participatives et leurs outils sont variés. On peut employer la balade sur le site ou visiter d'autres sites, cette pratique permet d'établir un dialogue simple et très interactif entre tous les acteurs du projet. Le but est toujours de prendre du recul et de regarder d'un oeil nouveau le paysage quotidien. Divers outils comme le dessin, la photographie, la cartographie, ou la fabrication d'une maquette sont autant de moyens stimulants de faire émerger un dialogue, des intentions. (Davodeau et Toublanc, 2010)

L'élaboration des méthodes participatives sont souvent du ressort des collectivités en charge de l'aménagement, qui ne possèdent pas nécessairement les compétences et les outils pour proposer une méthode adaptée. La participation est un véritable travail de médiateur, un

nouvel acteur à faire entrer dans le montage du projet.

C.2 .L'art comme vecteur d'appropriation de l'espace public

C.2.1. La place de l'art dans le projet du Forum

Au cours de ses recherches en phase esquisse, In Situ a expérimenté diverses hypothèses quant à l'intégration d'oeuvres artistiques au projet. La démolition de la tour plein ciel en 2011 a laissé un site béant, criant l'absence de cet élément architectural symbolique. L'idée a alors émergé de doter cet espace d'un élément symbolique qui marquerait l'emplacement de la tour. (figure 40) Cependant, compte tenu du budget alloué à l'ensemble de l'opération, il semblait difficile d'y intégrer une telle initiative, qui aurait par ailleurs pu ne pas faire l'unanimité auprès des usagers.

La tour plein ciel avait déjà fait l'objet avant sa démolition d'un projet artistique assez ambitieux, qui la transformait entièrement en oeuvre d'art, initié par la ville de Saint-Etienne. (figure 41) Soumis au vote des habitants du quartier, ce projet n'a également pas vu le jour avec un vote majoritaire en faveur de la démolition de la tour.

Trois ans après sa démolition, il semble que le temps ait permis à tous (maîtrise d'ouvrage, concepteurs, habitants) de dépasser l'idée de rappeler l'existence passée de cette tour dont la présence était si forte, et d'imaginer à la place un projet nouveau s'appuyant sur ce site ouvert vers le grand paysage qui s'est révélé de lui-même lorsque la tour a disparu.

Cependant, ce constat soulève le potentiel de l'art à générer une identité des lieux par son caractère unique et symbolique, et interroge la place de l'intervention artistique dans le projet de renouvellement urbain. Pourquoi? Pour qui? Par qui?



Figure 40 : Hypothèse d'installation artistique sur le site de la tour Plein Ciel, In Situ, 2012



Figure 41 : Photomontage projet de transformer la tour Plein Ciel en oeuvre d'art. Marc Chopy, 2009

C.2.2. La nécessité d'un rapport poétique à l'espace

La volonté de porter la création artistique dans le processus de réinvention de l'espace public caractérise le besoin de donner un sens supplémentaire au lieu, au-delà de sa valeur esthétique. Dans les grands ensembles souvent placés sous le signe de la banalisation architecturale et paysagère, la recherche d'une nouvelle identité urbaine semble primordiale. Cette identité peut passer par une cohérence d'ensemble dans les formes urbaines, les matériaux, les ambiances végétales, ou encore la signalétique.

Mais au-delà de ces considérations, pour rendre du sens à l'espace public vécu au quotidien il semble nécessaire que ces lieux aient une véritable signification aux yeux de celui qui les pratique. «Le paysage résulte de l'interface de la relation des hommes à leur environnement et inversement des lieux aux sociétés humaines. Il offre une occasion d'une projection de soi dans le monde.» (Bailly, 2013) [9]

C.2.3. Résonance de l'intervention artistique et du projet d'espace public

Certains programmes de rénovation urbaine dans les Grands Ensembles comportent des interventions artistiques, dont les porteurs de projets diffèrent selon les montages de projets. Voici deux exemples, parmi l'infinité des possibilités de l'imagination humaine, témoins de l'apport de l'art au projet de rénovation urbaine.

C.2.3.1. Un salon en bas de chez soi (quand l'intime se glisse dans l'espace public)

Le projet de rénovation urbaine, soumis à une convention Anru, de la cité Théodule Ribot à Béziers a mobilisé en 2004 l'équipe constituée par l'architecte Mustapha Sanaoui et l'artiste plasticienne Nathalie Dubois. [10] Ce projet a mis en oeuvre de concert la rénovation des bâtiments, la réfection des espaces publics et une démarche artistique participative.

Le projet artistique est le fruit d'une prise de contact progressive avec les habitants du quartier, et de l'instauration entre eux d'un dialogue, qui était rompu notamment entre les habitants des HLM et les habitants des copropriétés. L'approche initiale pour les impliquer a été de venir à leur rencontre, au porte-à-porte, en tentant d'entrer en contact avec toutes les

«catégories» de personnes : enfants, personnes âgées, jeunes, hommes, femmes. Le projet n'a pas été abordé directement, car il a fallu apprendre à se connaître et nouer un dialogue, par exemple en discutant de l'histoire du quartier et de la vie quotidienne.

C'est au fil des discussions et des réunions publiques que l'idée de créer des salons a émergé, en réponse au besoin exprimé notamment par les jeunes d'un endroit où se retrouver pour discuter, hors du cercle familial, qui peut être pesant dans les appartements souvent petits par rapport à la taille de la famille. Le design de ces salons a été pensé par Nathalie Dubois, évoquant volontairement un véritable salon confortable, aux allures de fauteuils club, qui confère le sentiment d'un chez soi en plein air (figure 42). On est bien loin du banal mobilier urbain, pensé avant tout pour résister aux dégradations. Ici Nathalie Dubois a osé l'usage du bois, surtout pour son aspect chaleureux. Ces salons pas seulement fonctionnels mais aussi accueillants et personnalisés ont été très bien reçus et appropriés par les habitants du quartier. Très peu de dégradations ont été constatées dans ce quartier pourtant difficile.

En plus de l'aménagement que l'on peut considérer comme réussi, ce projet artistique est un double succès parce-qu'il a également permis d'instaurer un dialogue et de faire ressortir les non dits et tensions internes au quartier, pour finalement les dépasser et aboutir à un projet satisfaisant pour tous.



Figure 42 : Les salons urbains à Béziers, Nathalie Dubois, 2008

C.2.3.2. Pépinière participative : projet Prenez Racines !

Dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de la ville de Lyon, un appel à projet a été lancé en 2009 pour le quartier Mermoz dans le 8ème arrondissement, afin d'associer une intervention artistique à l'opération de renouvellement urbain du quartier (qui fait l'objet d'une convention Anru). C'est le projet Prenez Racines ! qui a été retenu, porté par l'artiste Thierry Boutonnier et mis en place en collaboration avec la MJC Laënnec-Mermoz. [11] Le titre Prenez Racines ! joue sur les mots : il est chargé de sens pour ce quartier où la majorité des habitants sont issus de l'immigration. Il évoque également l'appropriation des lieux du quartier en plein renouvellement, et est avant tout une référence à l'utilisation du végétal dans le projet de l'artiste.

Le principe est la création d'une pépinière urbaine, dans laquelle chaque arbre est parrainé par un habitant du quartier (ou d'ailleurs). A terme, les arbres seront transplantés par les habitants eux-mêmes sur les espaces publics rénovés. La transplantation est prévue en novembre 2014. Ce travail vise à mobiliser les habitants en les impliquant tout au long des travaux, et en leur confiant un rôle dans ce changement majeur qu'est le chantier, au cours desquels on se sent généralement dépossédé des lieux que l'on connaît. De plus, l'intervention de l'artiste ne se limite pas à la création de la pépinière, elle s'accompagne d'autres actions comme l'hydroensemencement d'une friche, qui est désormais occasionnellement pâturée par des moutons.

Des événements festifs autour de ces interventions viennent rythmer l'année et sont l'occasion de rassembler les habitants autour du projet, dans des moments conviviaux organisés en partenariat avec la MJC du quartier. (figure 43). Ces événements sont importants dans le processus de renouvellement urbain car ils participent à désenclaver ces quartiers en y faisant entrer l'art et la culture, desquels les habitants sont parfois déconnectés. Un apport artistique au cours du processus de renouvellement urbain permet d'initier une relation différente des habitants avec leur quartier, en réinterrogeant les lieux et en sollicitant la poésie et l'imaginaire de chacun. Ces moments de rassemblement autour d'une thématique et d'un intérêt commun permettent également de faire naître des solidarités, de générer du lien dans ces quartiers où le sentiment d'exclusion et de dévalorisation est très fort, et où le climat social peut être tendu. Il est important pour les habitants de former des noyaux solidaires, porteurs d'espoir pour le quartier.

Il semble donc que l'art ait un véritable rôle à jouer dans l'aménagement de l'espace public des grands ensembles en renouvellement urbain. Parce que l'art est un dialogue entre l'espace et l'humain, il est



Figure 43 : Projet «Prenez racines !» : La pépinière participative - Danse contemporaine sur le site en chantier à l'occasion des journées du patrimoine - Béliers en pâture. Leprince, septembre 2014

l'enzyme qui en favorise l'appropriation par tous, et de manière nouvelle. Il peut également être le ciment qui fera entrer en cohérence les mesures sociales et les mesures de rénovation du cadre de vie, devenant ainsi garant de l'acceptation et de la réussite d'un projet d'espace public. En effet, dans sa définition même, l'espace public implique des interactions sociales. La réussite d'un aménagement ne dépend pas seulement de sa qualité paysagère, si adaptée au site soit-elle, elle dépend également de la façon dont les usagers se l'approprient. Cependant, comme on a pu le voir pour le Forum à Montreynaud, la manière dont l'intervention est menée, et son but doivent être clairement définis et adaptés au contexte. Le champ des possibles est infini en matière d'art. C'est pourquoi la manière dont l'intervention est amenée dans le projet, les acteurs par lesquels elle est portée, et son cadre organisationnel doivent être réfléchis en fonction de chaque situation.

C.3. L'articulation des acteurs du projet de renouvellement urbain

C.3.1. Des projets d'ampleur

Les grands ensembles représentent bien souvent des surfaces considérables à l'échelle de la ville, et les projets de rénovation les concernant sont à leur mesure. Le fait qu'il s'agisse d'une rénovation et non d'aménagements ex-nihilo apporte un niveau de complexité de montage du projet bien supérieur à celui de la construction de ces grands ensembles. En effet, on remanie la structure urbaine en profondeur, parfois avec de nouveaux tracés de voirie et des démolitions, tout en conservant une partie de l'armature, et ce en perturbant le moins possible la vie du quartier durant les années sur lesquelles s'étale le projet.

Pour ces raisons, et probablement pour en permettre le financement, le projet de renouvellement urbain est un projet à tiroirs qui subdivise le grand ensemble en zones, îlots, pour lesquels les interventions sont phasées dans le temps, successivement ou en parallèle. C'est le cas pour le quartier de Montreynaud, découpé en secteurs, pour chacun desquels un appel d'offre propre est lancé. Plusieurs maîtres d'oeuvres interviennent donc simultanément sur le grand ensemble, à des lieux différents et selon un timing différent. (figure 44) Ce type de montage est efficace car il permet de mener en parallèle plusieurs chantiers, cependant on remarque que la communication transversale entre les différentes équipes de maîtrise d'oeuvre n'est pas assurée.

C.3.2. La nécessité d'une réinterrogation de la commande et du bousculement des procédures usuelles

L'articulation du cadrage des projets de renouvellement urbain dans les grands ensembles est complexe et fait intervenir de nombreux acteurs. Une telle imbrication peut être source de rigidité pour le projet. Or, pour être adapté *in fine*, un projet doit être souple et répondre aux imprévus ou changements de situation au cours du temps (car nous sommes dans des temps longs, souvent plusieurs années).

Ce fut le cas pour le projet du Forum à Montreynaud, qui prévoyait initialement un aménagement paysager sur le toit des dalles en béton qui abritent les garages souterrains. L'équipe de maîtrise d'oeuvre en charge du projet n'a pas jugé opportun de réaliser un aménagement paysager sur dalles, compte tenu de l'importance des travaux de consolidation et d'étanchéité nécessaires pour assurer la faisabilité. De plus, la sensibilité du paysagiste penche en faveur de la plantation en pleine terre, notamment pour les arbres, plutôt que dans des volumes restreints qui limitent le développement et écourtent leur durée de vie. Après une étude des coûts dans les deux scénarios (conservation des dalles ou destruction et remblaiement), il a paru plus intéressant, à la fois d'un point de vue financier et pour des raisons de bon sens, d'opter pour la destruction des dalles. Cette constatation a donc été un sujet de remise en cause du programme établi par les études réalisées en assistance à maîtrise

d'ouvrage. Le rôle du maître d'oeuvre est donc parfois de réinterroger le programme plutôt que de l'appliquer à la lettre. En effet, une étude d'ensemble n'entre pas autant dans les détails pour un lieu précis que le maître d'oeuvre en charge de la conception de l'aménagement, ce qui peut conduire à oublier la prise en compte de certains aspects qui peuvent peser lourdement pour la réussite du projet final.

Tel n'a pas été le cas dans le cadrage du projet de rénovation du quartier Marbé à Mâcon, pour lequel In Situ a obtenu un marché de définition, c'est-à-dire la responsabilité de concevoir le projet d'ensemble, de le décomposer en tranches par îlots. La maîtrise d'oeuvre de chaque îlot a fait l'objet de concours, plusieurs équipes se sont donc partagées la maîtrise d'oeuvre. Cependant, le marché de définition d'In Situ prévoyait un cahier des charges précis à respecter afin d'assurer la cohérence de l'ensemble (choix des essences végétales, des matériaux, etc) .

Le mode de cadrage du projet joue donc un rôle essentiel dans la réussite de celui-ci, ainsi que le dialogue constructif entre les acteurs.

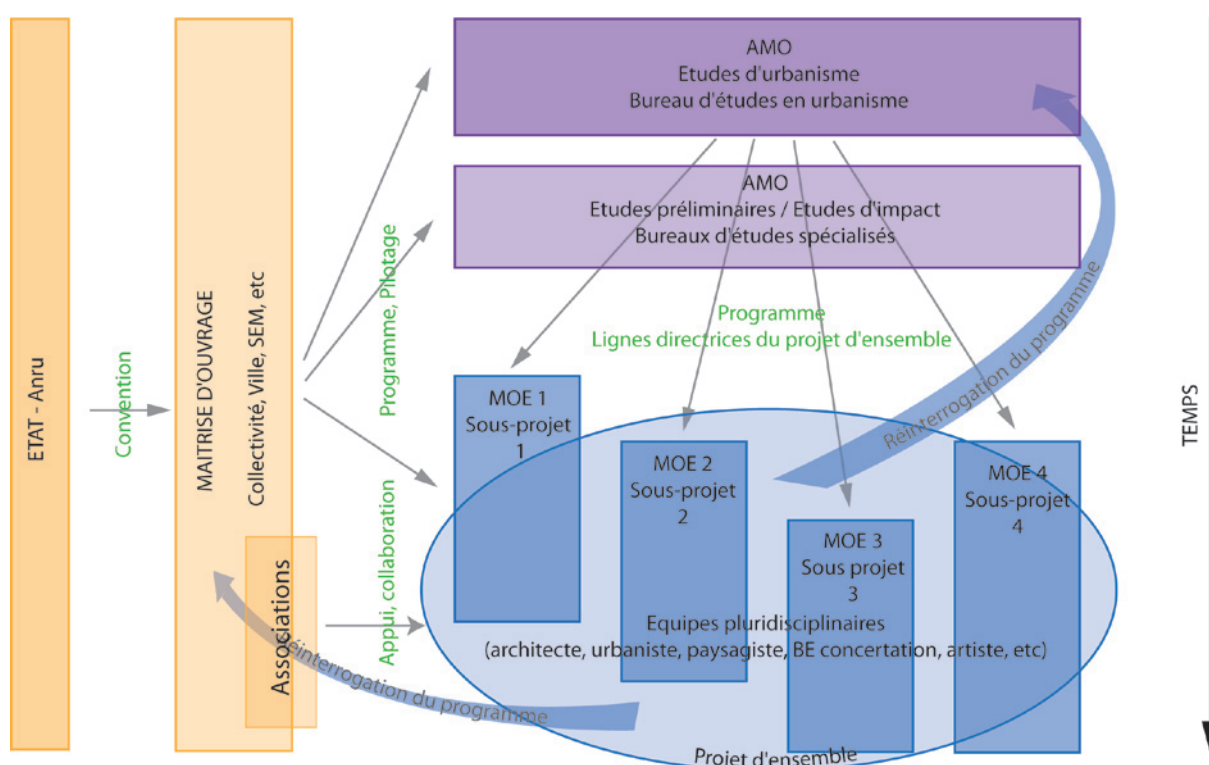


Figure 44 : Schéma de cadrage des projets de renouvellement urbain des grands ensembles. Leprince, 2014

Les projets de renouvellement urbain restent toutefois très lourds à mettre en oeuvre d'un point de vue administratif. C'est ce que Nathalie Dubois et Mustapha Sanaoui ont bien compris en bousculant les procédures habituelles, pour proposer leur projet là où le programme initial n'avait pas nécessairement prévu d'intervention artistique participative. Cette véritable inversion du processus administratif, qui propose plutôt que demander (c'est-à-dire répondre classiquement à un appel d'offre ou un appel à projet), met en lumière la plasticité du rapport entre les acteurs du projet d'espace public, qui peuvent être réinventés selon les besoins, les idées. Ce type d'initiative montre également le chemin aux acteurs présents et futurs pour inventer les processus de demain en matière d'aménagement de l'espace public.

Conclusion

Nous avons constaté l'échec des formes urbaines modernistes à produire la ville utopique recherchée, dont une des causes est la déstructuration de ce qui fait précisément la ville : l'espace public. Les programmes nationaux successifs de réhabilitation n'ont pas suffi à enrayer le problème, bien qu'ils aient limité les dégâts (Merlin, 2012). Depuis 2003, l'Anru subventionne et pilote la rénovation urbaine des quartiers en difficulté. Dans ces programmes, l'aménagement de l'espace public fait partie d'un ensemble de changements simultanés et imbriqués qui visent à donner un nouveau souffle à ces zones urbaines, tant au plan du cadre de vie que des conditions économiques et sociales. L'aménagement de l'espace public dans le processus de réhabilitation des grands ensembles revient à recréer la ville là où celle-ci a été remise en cause. Il ne s'agit donc pas uniquement de produire du beau, de l'agréable, mais d'offrir à ces quartiers des espaces de vie.

La structure urbaine fut réfléchi hors de toute considération paysagère lors de la construction de certains grands ensembles et leurs espaces publics ne parviennent pas à conférer une urbanité à ces morceaux de ville, comme c'est le cas à Montreynaud. La refonte de leurs espaces publics s'opère à deux niveaux : celui de la structure urbaine (la composition des pleins et des vides), et ensuite celui de l'aménagement des vides.

La première étape de la rénovation urbaine consiste donc à retravailler le rapport entre la trame bâtie et les vides afin de réintégrer ces quartiers dans le tissu urbain.

L'aménagement des vides, qui constituent un espace à la fois physique et social, doit permettre la qualification de l'espace public et clarifier son statut.

Ces changements doivent s'effectuer en composant avec les considérations propres au paysagiste que sont un rapport étroit à l'existant, le travail du modelé du terrain, la composition avec le matériau vivant qu'est le végétal. Par l'ensemble de ces remaniements physiques, le paysagiste lance des tracés à la fois simples et cohérents, qui s'appuient sur la structure urbaine préexistante. Il suggère des usages, ou du moins offre la possibilité à ceux-ci d'exister. A ce propos, Pascal Amphoux écrit *«la leçon de la pensée paysagère est celle de l'usage induit. [...] Concevoir un jardin, c'est [...] hybrider le public et le privé, l'individuel et le collectif, l'engagement et le détachement. [...] c'est imaginer non pas un rapport social déterminé mais une sociabilité potentielle qui, dans et par le jardin, aura lieu ou n'aura pas lieu.»* Ces aménagements laissent donc ouvert le champ des possibles pour une évolution future, car on sait que l'instauration d'un véritable équilibre dans les grands ensembles nécessitera encore du temps.

Par ailleurs, l'appropriation de l'espace public, qui donnera lieu aux usages, fait l'objet on l'a vu de l'apparition de nouveaux acteurs dans le projet : médiateurs et artistes, qui semblent être le liant qui rendra le succès de l'aménagement et de sa fonction sociale possible. Dans les projets d'ampleur et complexes que sont la rénovation des grands ensembles, la définition d'un cadrage de projet adapté est essentielle, qui sera assuré par l'articulation des acteurs entre eux. De plus, face à des montages complexes, il est parfois nécessaire de bousculer les procédures en place et de provoquer les changements pour parvenir au succès de l'aménagement.

Denis Delbaere remet toutefois en cause les tentatives actuelles de renouer du lien social dans l'espace public, jugeant la tentation de l'entre-soi trop forte pour être contrecarrée par des mesures de mixité ou des aménagements. Il souligne le fait que dans une société où l'individualisme induit une sociabilité diffuse, *«il faut une véritable révolution dans notre manière de penser la ville non plus comme un centre et une périphérie, mais comme un agrégat de situations urbaines distinctes mais reliées de façon fluide et ouverte par le paysage.»* On peut y voir une opportunité pour les grands ensembles, actuellement lésés par leur caractère excentré, de s'insérer dans le tissu urbain de la ville de demain.

Bibliographie

- Blanchon, Delbaere, Garleff (2011) **Le paysage dans les grands ensembles urbains de logements de 1940 à 1980**. Les grands ensembles, une architecture du XXème siècle. Éd. Carré, pp. 207-221.
- Chapelon M., Perreton Y. (2001) **Montreynaud : une colline aux confins de la ville**. Éd. Ville de Saint-Etienne, coll. Trames urbaines, Saint-Etienne, 68p.
- Davodeau H., Toublanc M. (2010) **Le paysage outil, les outils du paysage, Principes et méthodes de la médiation paysagère**, OPDE Outils pour décider ensemble, Aide à la décision et gouvernance, recueil des communications du colloque des 25/26 octobre à Montpellier, pp.375-391/436.
- Delbaere D. (2010) **La fabrique de l'espace public : Ville, paysage et démocratie**. Éd. Ellipses, coll. La France de demain, Paris, 187p.
- Jacobs J. (2012) **Déclin et survie des grandes villes américaines**. 2ème éd., Parenthèses, coll. eupalinos, Marseille, 401p.
- Le Corbusier (1971) **La Charte d'Athènes**. Éd Points, coll. Essais, Paris, 189p.
- Martin R. (1967), *Le Dauphiné Libéré*, 7 août 1967.
- Merlin P., Choay F. eds. (2005) **Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement**. 2ème éd. Quadrige, Paris, 963p.
- Merlin P. (2012) **Des grands ensembles aux cités : L'avenir d'une utopie**. Éd. Ellipses, coll. la France de demaon, Paris, 168p.
- Soulier N. (2012) **Reconquérir les rues : exemples à travers le monde et pistes d'actions**, Éd. Ulmer, Paris, 265p.
- Verdier P. (2009) **Le projet urbain participatif : Apprendre à faire la ville avec ses habitants**. Éd. Yves Michel, Gap, 264p.

Sitographie

- [1] Ministère de la Culture (2014). Label Patrimoine du XXème siècle.
http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/VISITES/labelxx/lieu_frameset.htm. Consulté le 30 juillet 2014.
- [2] Bernadette Blanchon-Caillot, **Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975**, *Strates* [En ligne], 2007. Consulté le 21 août 2014.
<http://strates.revue.org/5723>.
- [3] Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (septembre 2014). Système d'Information Géographique
<http://sig.ville.gouv.fr/zone/82110ZF>. Consulté le 20 septembre 2014.
- [4] Anru (2014) Etat d'avancement du programme au 31 mai 2014
<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Programme-National-pour-la-Renovation-Urbaine/L-etat-d-avancement-du-programme-au-31-mai-2014>. Consulté en septembre 2014.
- [5] Anru (2014). Conventions.
<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Conventions/Convention-Saint-Etienne-Montreynaud-Severine>. Consulté le 12 septembre 2014.
- [6] Ville de Saint-Etienne (2014) Montreynaud, un quartier pour vivre et entreprendre.
<http://www.saint-etienne.fr/cadre-vie/projet-urbain/montreynaud-quartier-vivre-entreprendre>. Consulté en août 2014.
- [7] Saint-Etienne (2014) Annuaire - Cartographie interactive
<http://www.saint-etienne.fr/annuaire>. Consulté en septembre 2014.
- [8] In Situ (2014) Renouvellement Urbain - Quartier Marbé

<http://www.in-situ.fr/#/projets/renouvellement-urbain/quartier-marbe>. Consulté le 25 septembre 2014.

[9] Emeline Bailly (2013) **Poétique du Paysage urbain**, *Metropolitiques*, 13 février 2013. <http://www.metropolitiques.eu/Poetique-du-paysage-urbain.html>. Consulté en mai 2014.

[10] Dubois-Sanaoui (2014) Cité Théodule Ribot <http://www.dubois-sanaoui.com/>. Consulté le 8 août 2014.

[11] COAL Coalition pour l'art et le développement durable (2011) Prenez Racines ! - Thierry Boutonnier.

<http://www.projetcoal.org/coal/2011/03/22/prenez-racines-thierry-boutonnier/>. Consulté le 15 septembre 2014.

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : **2013-2014**

Spécialité : **Paysage**

Spécialisation (et option éventuelle) :

Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Enjeux et modalités de l'aménagement de l'espace public dans la rénovation urbaine des grands ensembles

Cas de l'aménagement du secteur du Forum dans le quartier de Montreynaud à
Saint-Etienne (42)

Par : Léa LEPRINCE

ANNEXES

Soutenu à Angers le 7/10/2014

Devant le jury composé de :

Président : M. Hervé DAVODEAU

Maître de stage : M. Emmanuel JALBERT

Enseignant référent : Mme. Fanny ROMAIN

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Annexe I : Liberté architecturale des techniques modernes de construction : illustrations.

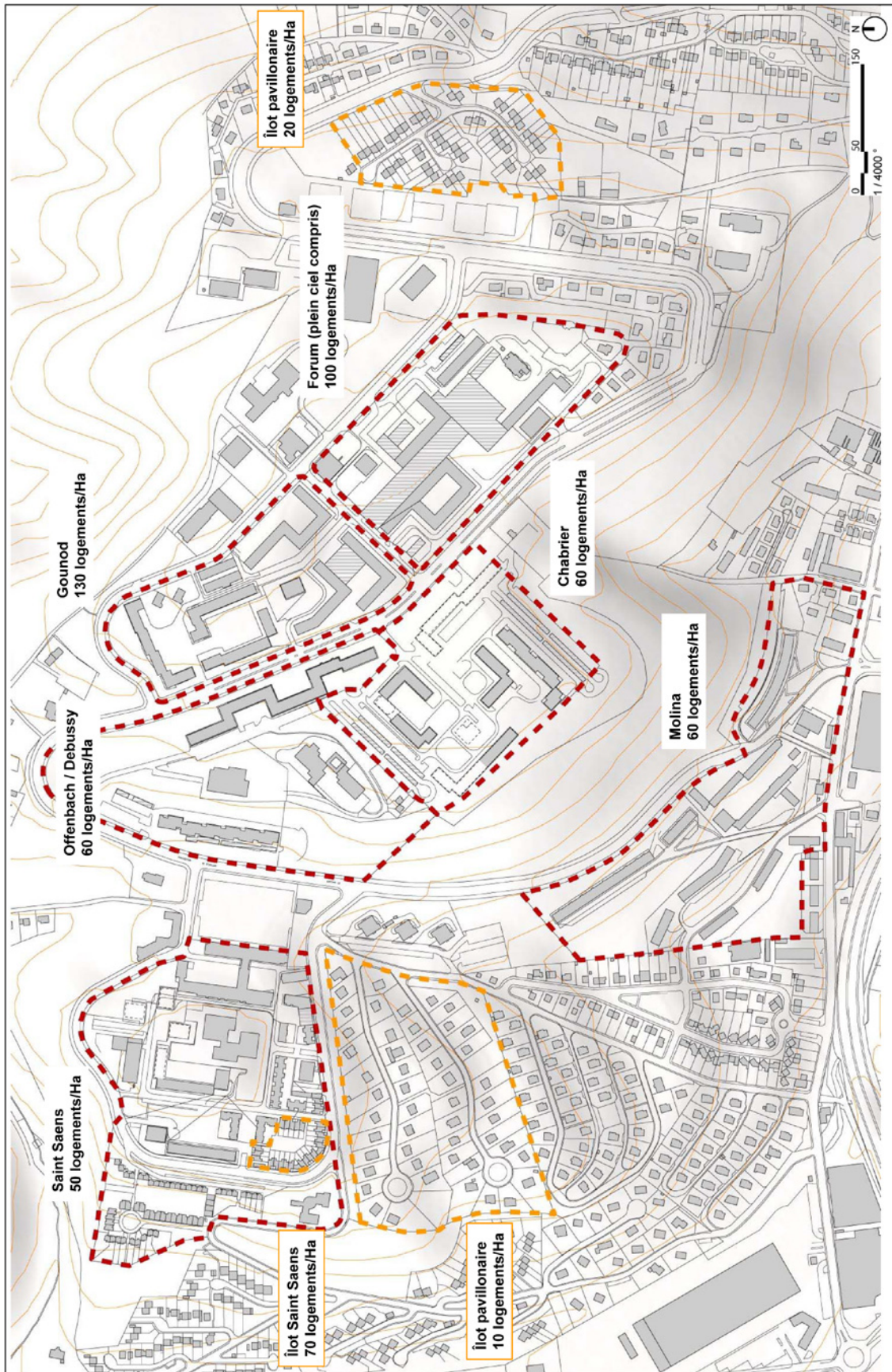


Tours nuages à Nanterre, de l'architecte Émile Aillaud
Source : *Sous les jupes de la métropole*



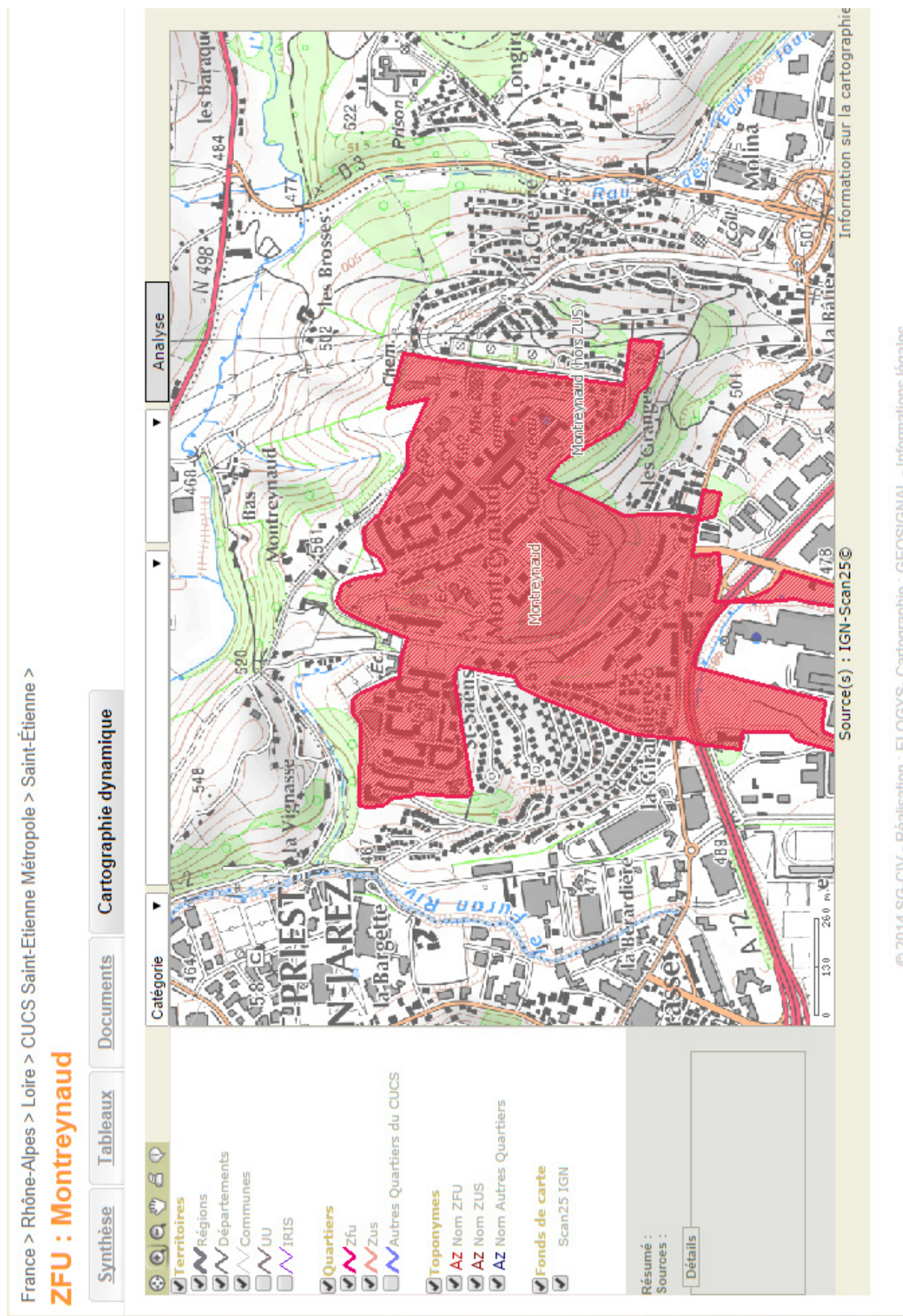
Cité des choux-fleurs à Créteil, de l'architecte Gérard Grandval
Source : Wikipédia

Annexe II : Densité de logements par secteurs dans le quartier de Montreynaud
Etude réalisée par l'atelier d'urbanisme La Gère en 2005.



Annexe III : La Zone Franche Urbaine de Montreynaud

Source : Service SIG du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports



Annexe IV: Profil de la population de la ZFU de Montreynaud
 Source : Service SIG du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

France > Rhône-Alpes > Loire > CUCS Saint-Etienne Métropole > Saint-Étienne > **ZFU : Montreynaud**

Synthèse | Tableaux | Documents | Cartographie dynamique

Rattachement communal : Saint-Étienne
ZUS (1) : Montreynaud
Fait partie du CUCS (1) : Saint-Etienne Métropole
 Dispositifs de la Politique de la Ville (8) : Mission Locale ML400, Atelier Santé Ville Saint-Etienne, EEI Saint-Etienne (Loire), Plan Local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi de Saint-Etienne et de ses communes environnantes PLIE200, Contrat Local Sécurité de SAINT-ETIENNE (communal), GUP de St Etienne, MJD, Projet de Réussite Éducative Saint-Étienne

Recensement de population 2006 - Populations légales

	ZFU Montreynaud	Commune Saint-Étienne
Population totale 2006	8 113	180 773
Population municipale 2006	7 985	177 479

Source : Insee

Population communale en ZFU révisée en mars 2010 sur le site de l'Insee : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/doc.asp?page=zfu.htm>
 Arrêté du 26 février 2009 authentifiant les populations des zones urbaines sensibles et des zones franches urbaines : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/pages2008/pdf/oe_20090308_0057_0005.pdf
 Définition des populations légales : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/populations-legales-rfp.htm>

Pop. municipale 2006 de la ZFU : **7 985 habitants**

Superficie de la ZFU : **101 ha**

Profil Général 1999

	ZUS Montreynaud	Commune Saint-Étienne	UU Saint-Étienne
Chômage (1999)	34.1 %	17.0 %	17.3 %
Non-diplômés (1999)	40.8 %	22.3 %	23.6 %
Moins de 25 ans (1999)	41.3 %	31.0 %	31.1 %
Etrangers (1999)	25.2 %	9.8 %	9.7 %
Familles monoparentales (1999)	21.8 %	15.1 %	15.0 %
Locatifs HLM (1999)	65.7 %	21.2 %	22.9 %

Source Insee - RP 1999

Chômage

Fam. Monop.

Etrangers

Non-diplômés

Moins de 25 ans

Ménages non imposés

■ Montreynaud ■ Saint-Étienne ■ Saint-Étienne

Lien permanent | Formats d'export

© 2014 SG-CIV - Réalisation : ELOGYS - Cartographie : GEOSIGNAL - Informations légales

Annexe V: Vues panoramiques depuis la colline de Montreynaud sur les Monts du Lyonnais et la ville de Saint-Etienne



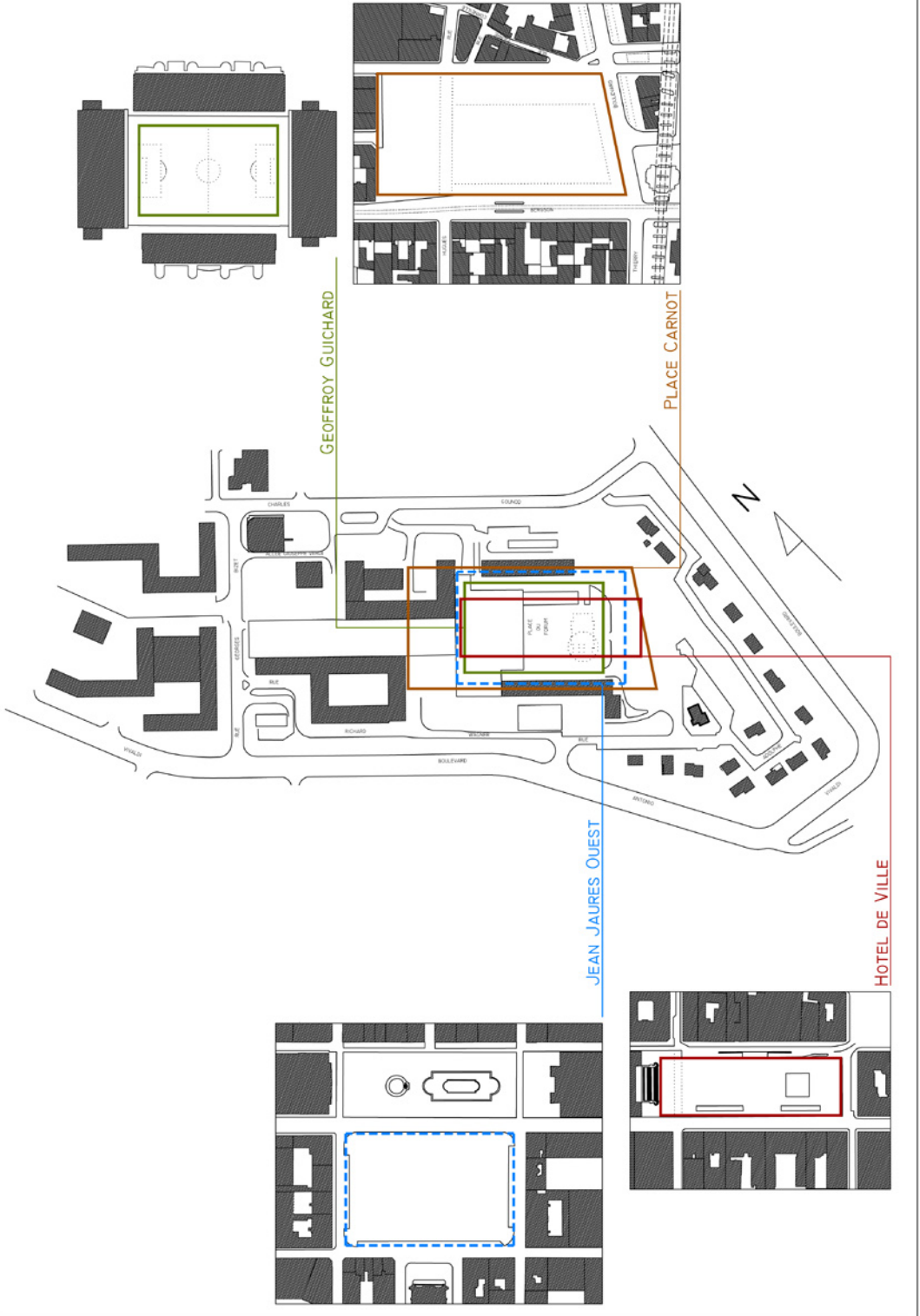
Vue sur les Monts du Lyonnais. Leprince, 2014



Vue sur la ville de Saint-Etienne. Leprince, 2014

Annexe VI : Comparaison d'échelles pour l'espace public du secteur du Forum.

Source : In Situ



Annexe VII : Entretien avec l'architecte de la ZUP de Montreynaud, Raymond Martin, publié dans l'ouvrage *Saint-Etienne, une colline aux confins de la ville*.

ENTRETIEN AVEC RAYMOND MARTIN

Raymond Martin prépare le Saint-Etienne de demain : 3 300 logements pour la ZUP de Montreynaud.

Ces terrains de Montreynaud sur la zone Nord-Est de notre Ville semblent faits pour recevoir un ensemble très personnalisé comme l'a voulu Raymond Martin dont les conceptions architecturales sont très orientées vers l'humain, au-delà même du social.

« Je cherche à créer, nous explique-t-il, une sorte de petite ville agréable à habiter, plutôt qu'un quartier excentré sans âme. Au point de vue équipement, tant qualitatif que quantitatif, je désire qu'il garde son autonomie ».

Le caractère difficile de la topographie a dû vous soumettre à certaines obligations ?



La maquette de la ZUP.
Archives municipales.

« Il ne faut pas modifier radicalement ce paysage assez accentué, mais y intégrer harmonieusement les constructions en calculant des volumes dont la taille permettra d'accuser volontairement les lignes du site, sans le perturber, ni modifier la hiérarchie des différents éléments constitutifs ».

Quelles solutions avez-vous trouvées aux problèmes de liaisons avec le Centre ?

« Les transports seront assurés dès que les premiers logements seront habités. En ce qui concerne les voitures, elles rouleront sur des rampes souterraines ».

C'est une petite Venise que vous avez ainsi prévu et qui va favoriser le shopping : je suppose que vous avez pensé aux magasins ?

« Naturellement, car Montreynaud doit garder une sorte d'indépendance et surtout posséder son ambiance personnelle. Une ville doit rester un sujet de fierté pour l'Homme. Ces différentes générations doivent y trouver chaque jour tout ce qui est nécessaire, et aussi loisirs et détente. »

Avez-vous songé aux espaces verts ?

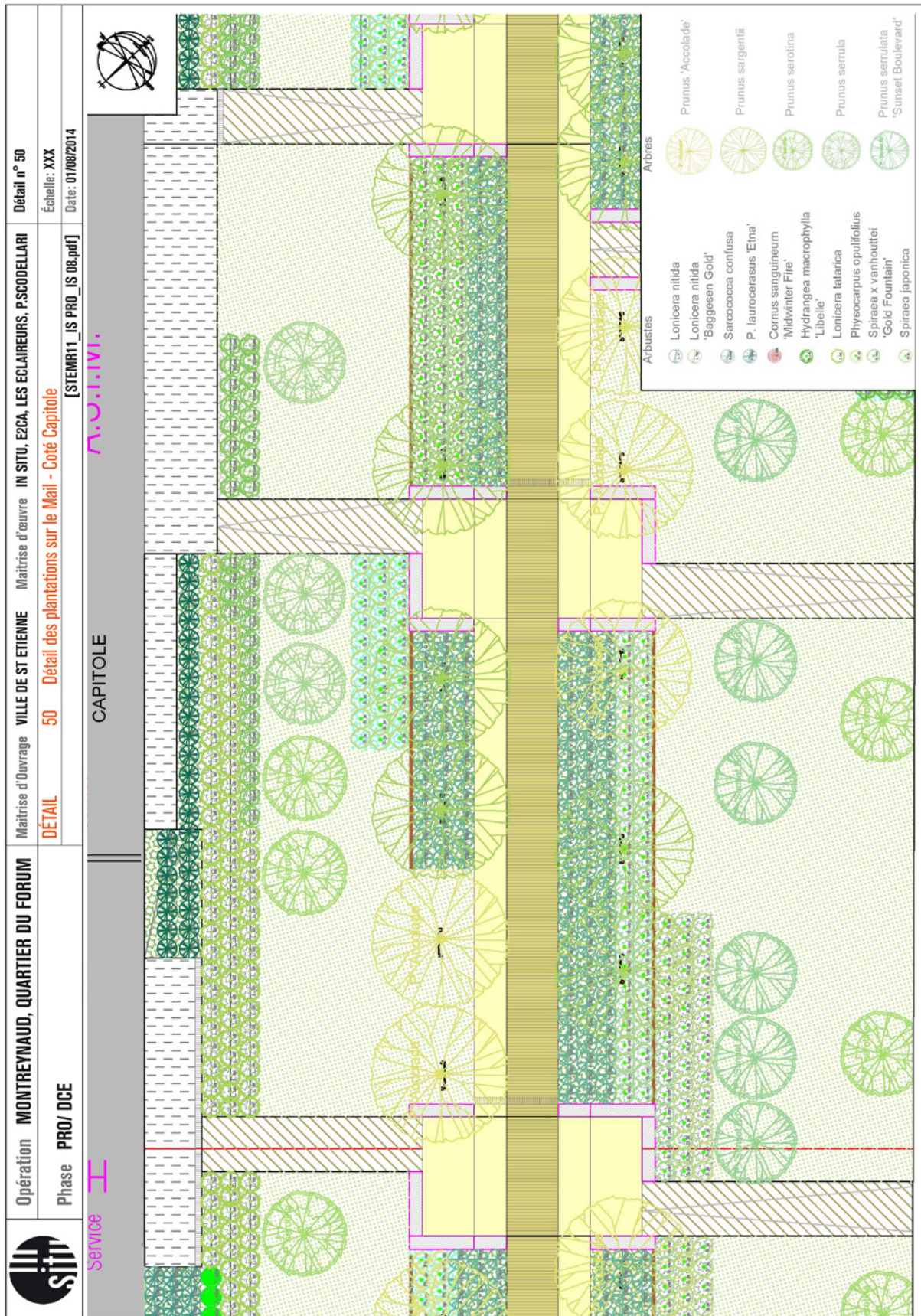
« Ce fut un des soucis. Les magasins seront littéralement noyés dans la verdure. »

Ce plateau central avec ses maisons peu élevées et ainsi aménagées aura quelque chose d'antique...

« Tout à fait juste, car j'ai songé aux oppida grecs ou romains dont l'entrée sera stylisée par quatre bâtiments-tours qui « défendront » au moins visuellement l'abord du plateau ouest qui sera édifié dans une autre tranche. »

Extrait d'un entretien paru dans le *Dauphiné Libéré*, le 7 août 1967.

Annexe VIII : Extrait du carnet de détails de la phase PRO du projet de rénovation du secteur du Forum à Montreynaud. Plan masse sur le mail. In Situ, 2014



Annexe X : Liste des végétaux et grille de critères pour l'aménagement paysager du secteur du Forum à Montreynaud. Leprince, 2014.

STEMR Végétaux										
Arbres_mali de cerisiers										
Alignement	Nom commun	Feuillage	Hauteur	Rusticité	Exposition	Floraison		Fruification		Remarque
						Couleur	Période	Type	Période	
1	Prunus sargentii	Caduc	7m	ok	S-MO	rose pâle	non			Petit arbre à fleurs comme arbre d'alignement à petite couronne, ou en cépée
2	Prunus serrulata 'Kanzan'	Caduc	7-10m	ok	S-MO	rose	non			
Cépées dans les bandes										
1	Acer ginnala	Caduc	4m	ok						
2	Acer shirasawanum 'Aureum'	Caduc	7m	ok	MO-O					
3	Cornus controversa	Caduc	10m	ok						
4	Halesia carolina	Caduc	6-8m	ok	S-MO	Blanc	non			aime sols acides
5	Prunus serrula	Caduc	6-8m	ok	S	Blanc	oui			Ecorce brun acajou
Arbres_Prairie										
Vergers										
1	Prunus 'Accolade'	Caduc	6-8m	ok	S	rose	non			
2	Prunus avium	Caduc	15-20m	ok	S-MO	Blanc	noises			Grand développement, port érigé
3	Prunus avium 'Plena'	Caduc	8-15m	ok		blanc (doubles)	peu nombreux			Pon érigé
4	Prunus sargentii	Caduc	7m	ok		rose pâle				Convient très bien comme arbre d'alignement à petite couronne, ou en cépée
5	Prunus serrulata 'Kanzan'	Caduc	7-10m	ok	S-MO	rose	non			
Grands feuillus prairie										
1	Liquidambar styraciflua									
2	Quercus palustris									
Talus L'Espianade										
1	Carpinus betulus	Caduc	25m		S-MO					
2	Corylus avellana	Caduc	6m	-15°C au moins	S	chatons	noisettes			Fév-mars
3	Fagus sylvatica	Caduc	20m	-15°C au moins	S-MO					
4	Ligustrum vulgare	Semi-pers	6-7m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	baies noires			
5	Ostrya carpinifolia	Caduc	15m	-15°C au moins	S-MO					grappes de fruits faisant penser au houblon
6	Syringa vulgaris	Caduc	7m	-15°C au moins	S	mauve	avril			
7	Osmanthus fragrans	Pers.	3 - 4m	-15°C au moins		Blanc				fleuraison odorante

Arbustes_mai de cerisiers

Nom commun	Feuillage	Hauteur	Rusticité	Exposition	Floraison		Fructification		Remarque	Pépinière ville De Saint-Etienne
					Couleur	Période	Type	Période		
Persistants										
1 Aucuba japonica 'Salicifolia'	Pers.	2m	-20°C	MO-O	Pourpre	avril	bales rouges		crant vent froid	
2 Eleagnus x abingaei	Pers.	3m	-15°C au moins	S-MO	insign.		« olives »	mai	comestible	x
3 Euonymus japonicus	Pers.	2m	-15°C	MO			clochettes rouges		toxique, crant vent froid et terre trop acide	x
4 Leucobæ fontanesiana 'Scarletta'	Pers.	2m	-15°C au moins	MO-O	Blanc	avril-mai	insign.		Jeune feuillage rouge	
6 Ligustrum vulgare 'Lodense'	Semi-pers.	1m	-15°C au moins	S-MO	insign.		insign.		Croissance lente	
7 Lonicera nitida	Pers.	1 – 2m	-15°C au moins	S-MO					fruits tox.	x
10 Pieris japonica	Pers.	1m	-15°C	MO-O	Blanc	avril-mai			crant vent froid	
11 Prunus laurocerasus 'Mamo'	Pers.	2m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	Mai			fruit tox	x
12 Prunus laurocerasus 'Oto Luyken'	Pers.	1m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	avril-mai	bales noires	août-sept	Jeunes feuilles cuirées	
13 Prunus laurocerasus 'Etna'	Pers.	2m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	Mai			crant vent froid	x
14 Rhododendron (?)	Pers.	1m	-25°C	MO-O						
15 Sarcococca confusa	Pers.	1m	-15°C	MO-O	Blanc	Fevrier		Aout-oct		x
16 Skimmia japonica	Pers.	1m	-20°C	O	Blanc	avril-mai	bales rouges		supporte mal courant d'air froid	x
17 Viburnum tinus	Pers.	1,5 – 3m	-7°C	S-MO	Blanc	Janv-avril			longue floraison hivernale	x

Caducs

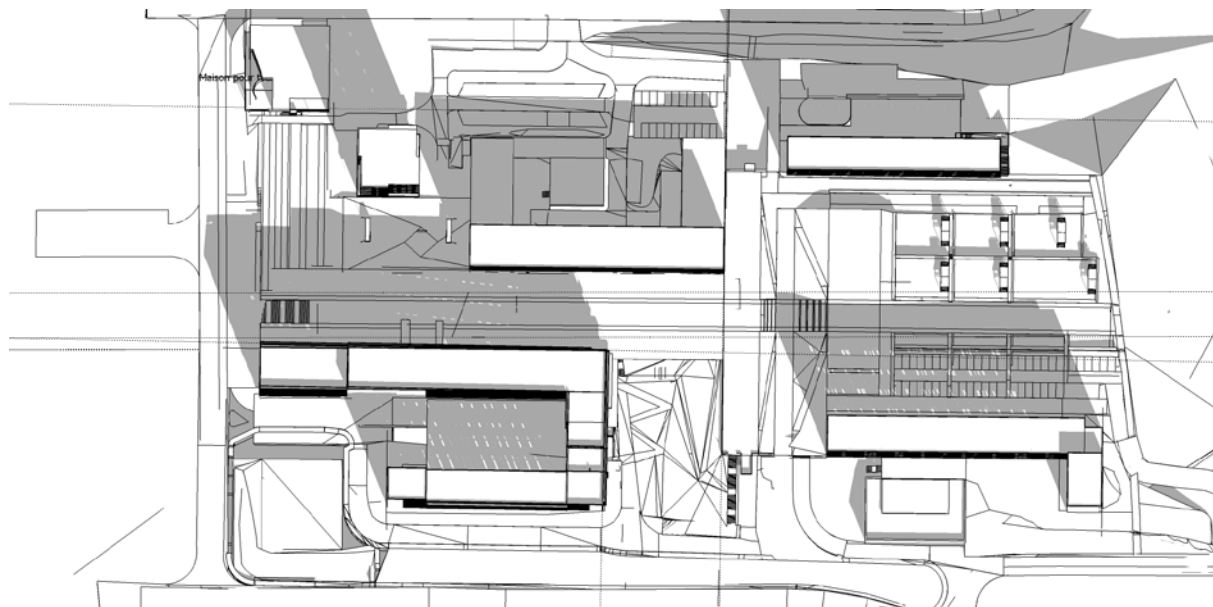
18 Callierpa dichotoma	Caduc	1,2m	-15°C au moins	S-MO	rose	Juli-août	boules violet ou blanc	Oct-nov	port souple	
19 Chaenomeles speciosa ou x superba	Semi-pers	1,8m	-15°C au moins	S-MO	rouge ou blanc	avril	fruits comestibles		épineux, nécessite entretien	
20 Cornus alba 'Sibirica'	Caduc	3m	-15°C au moins	S	Blanc	Juin-juil	insign.		bois rouge	x
21 Cornus sanguinea	Caduc	3m	-15°C au moins	S	Blanc	Juin-juil	bales noires		bois rouge	
22 Deutzia gracilis	Caduc	1m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	mai-juin	insign.			
23 Diervilla splendens	Caduc	1,5m	-15°C au moins	S-MO	Jaune	Juli-août			dragonnant	x
24 Eucornus alatus	Caduc	2 – 3m	-15°C au moins	S-MO-O	insign.		bales rouges		fruits tox – feuillage automnal rouge	
25 Forthegilla major	Caduc	2,5m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	mai-juin			feuillage automnal rouge	
26 Hydrangea macrophylla 'Blanc'	Caduc	1,8m	-15°C au moins	MO-O	Blanc	Aout-Oct	insign.			
27 Ilex virginica	Caduc	2m	-15°C au moins	MO	Blanc	Juillet			floraison parfumée	
28 Lonicera fragrantissima	Caduc	2m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	hiver	rouge violacé	juin	floraison parfumée et hivernale	
29 Lonicera tatarica	Caduc	3m	-15°C au moins	S-MO	rose	mai-juin	bales rouges			
30 Phacelidaphis	Caduc	2m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	juin	insign.		floraison parfumée, port souple	x
31 Physocarpus opulifolius 'Darr's Gold'	Caduc	1,2 – 4m (selon espèce)	-15°C au moins	S-MO	Blanc	mai-juin	rouges décoratifs		feuillage jaune-doré	
32 Potentilla fruticosa	Potentilla	0,9m	-15°C au moins	S	rose, orange, blanc	Juin-Aout	insign.			x
33 Ribes sanguineum	Caduc	2m	-15°C au moins	S	rose	mars-avril	fruits noirs		Petit arbre / feuillage printemps rose pâle	x
34 Saix integra 'Hakuro Nishiki'	Caduc	2m	-14°C au moins	S	châlons		insign.			
35 Saix purpurea 'Nana'	Caduc	1m	-15°C au moins	S	châlons		insign.			
36 Spiraea japonica 'Goldmound' ou 'Goldflame'	Caduc	0,8m	-15°C au moins	S-MO	rose	Juli-août	insign.		feuillage jaune-doré	
37 Spiraea x vanhouttei 'Gold Fountain'	Caduc	0,8m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	Juin-juil	insign.		feuillage jaune-doré	
38 Symphoricarpos	Caduc	2m	-15°C au moins	S	rose et blanc	Juli-août	boules blanc ou rose	Oct-déc		
39 Viburnum plicatum	Caduc	2 – 3m	-15°C au moins	S-MO	Blanc	mai-juin	insign.			
40 Weigela	Caduc	2m	-15°C au moins	MO	rose	mai-juin	insign.			x

Bon
Un peu haut
Trop haut

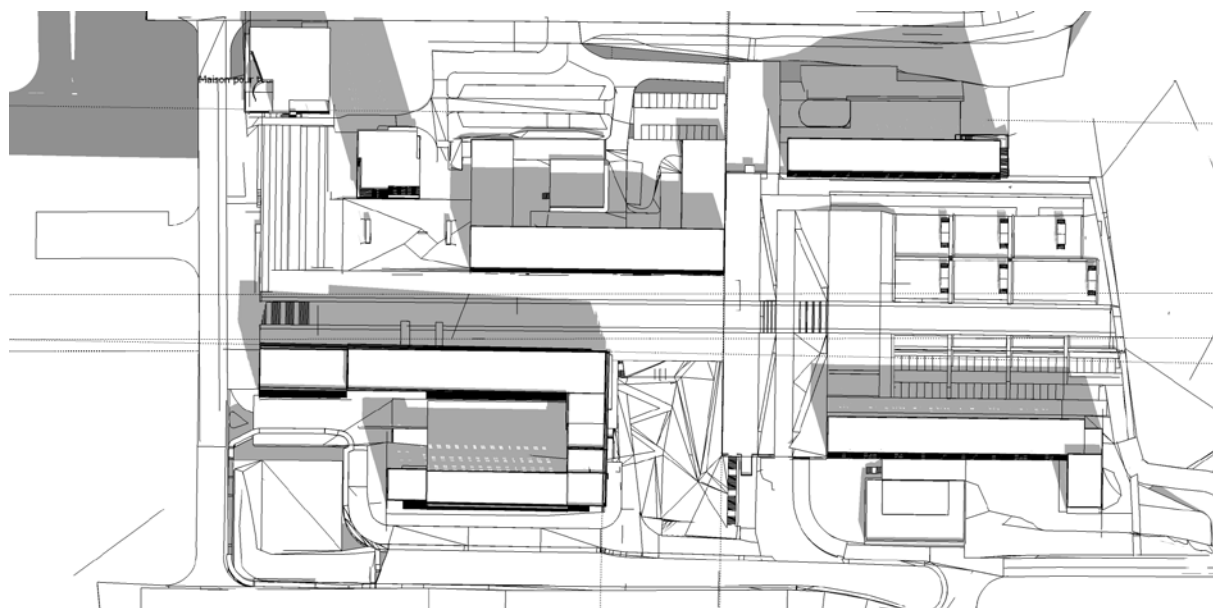
Rue Bizot

Nom commun	Feuillage	Hauteur	Rusticité	Exposition	Floraison		Fructification		Remarque	Pépinière ville De Saint-Etienne
					Couleur	Période	Type	Période		
Arbustes										
1 Saix purpurea 'Nana'	Caduc	1m	-15°C au moins	S	châlons		insign.			
2 Saix rosmarinifolia	Caduc	3m	-15°C au moins	S-MO	châlons		insign.			
3 Saix purpurea	Caduc	3m	-15°C au moins	S	châlons rouges		insign.			
4 Saix triandra	Caduc	6m	-15°C au moins	S	châlons		insign.			
5 Saix cinerea	Caduc	4m	-15°C au moins	S	châlons		insign.			
Climpantes										
1 Lonicera henryi	Pers.	10m	-15°C au moins	S-MO	rose a orangé	Juin-juil	bales violet noir	Oct-déc	Floraison parfumée, bales tox.	
2 Hedera helix	Pers.	10m	-15°C au moins	S-MO-O	insign.		insign.		Floraison parfumée, plante toxique	
3 Wisteria	Caduc	5 à 10m	-15°C au moins	S-MO	mauve ou blanc	mai-juin	insign.		Espèce rampante qui peut grimper grâce à ses vrilles	
4 Eucornus fortunei 'Radicans'	Pers.	-	-	S-MO						


Annexe XI : Extrait de l'étude des ombres portées sur le secteur du Forum. In Situ, 2014.



Ombres portées le 15 janvier à 14h



Ombres portées le 15 mars à 14h

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie (MOI) Enseignant référent : Fanny ROMAIN
Auteur(s) : Léa LEPRINCE Date de naissance* : 2 février 1990	Organisme d'accueil : In Situ Adresse : 8, Quai saint-Vincent 69001 Lyon
Nb pages : 40 Annexe(s) : 11	
Année de soutenance : 2014	Maître de stage : Emmanuel JALBERT
Titre français : <p style="text-align: center;">Jeux et modalités de l'aménagement de l'espace public dans la rénovation urbaine des grands ensembles :</p> <p style="text-align: center;">Cas du secteur du Forum dans le quartier Montreynaud à Saint-Etienne (42)</p> Titre anglais : <p style="text-align: center;">The stakes and methods for public space layout in the urban renovation of the grands ensembles (great housing complexes) :</p> <p style="text-align: center;">Case of the Forum zone in Montreynaud district in the city of Saint-Etienne (France)</p>	
Résumé (1600 caractères maximum) : <p>Ce mémoire s'attache à analyser l'histoire des grands ensembles afin de comprendre l'état et les usages actuels de leurs espaces publics. Il s'intéresse ensuite aux réponses en termes d'aménagement que peuvent proposer les paysagistes, dans le cadre du renouvellement urbain piloté par l'Anru. Enfin, il fait état des nombreux acteurs qui peuvent intervenir dans la démarche de rénovation de l'espace public, de leurs rôles respectifs et de leur articulation dans les montages complexes de projet que sont ceux de la rénovation urbaine des grands ensembles. En filigrane de ce mémoire se dessine une réflexion sur le rôle que peut jouer l'espace public, dans sa dimension physique et sociale, pour la réinsertion des grands ensembles dans la ville.</p>	
Abstract (1600 caractères maximum) : <p>The purpose of this thesis is to analyse the story of the grands ensembles (great housing complexes) in order to understand what are today's condition and use of their public spaces. Then it reaches what kind of answers can landscape architects provide, in the context of French urban renovation managed by the Anru (national agency for urban renovation). Finally, the thesis makes a portrait of the many stakeholders involved in the process of public spaces' renovation, of their proper role and of their relations in the urban renovation of the grands ensembles intricate project settings. Hinted in the progress of the arguments will be outlined a reflexion about the implication of public space, in its physical and social extents, for reconnecting the grands ensembles to the city.</p>	
Mots-clés : Espace public – aménagement - grands ensembles – renouvellement urbain Key Words: Public space – layout – grands ensembles – urban renovation	

* Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires

